



MUNICIPALITE DE LONAY**Préavis municipal N° 7/2019**

Concerne : Projet de budget 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes, du Règlement sur la comptabilité des communes adopté par le Conseil d'Etat le 7 juin 2006, modifiant celui du 14 décembre 1979 (175.31.1 RCom) et du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget de fonctionnement de l'année 2020.

Ce budget de fonctionnement se présente comme suit par rapport aux derniers exercices :

	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
Revenus	29'331'416.84	15'525'230.00	23'021'200.00	17'036'321.00	16'447'142.00
Charges	28'553'961.63	15'445'576.00	22'895'215.00	17'905'932.00	16'778'085.00
Excédent charges	-	-	-	869'611.00	330'943.00
Excédent revenus	777'455.21	79'654.00	125'985.00	-	-

A titre indicatif, nous relevons ci-après les chiffres des comptes antérieurs et des budgets :

Evolution des comptes antérieurs	HABITANTS	REVENUS	CHARGES	RESULTATS	ATTRIBUTIONS RESERVES	Résultats avant attributions réserves
2008	2365	13'956'045.51	13'870'827.11	85'218.40	2'100'000.00	2'185'218.40
2009	2397	17'036'210.45	16'969'886.64	66'323.81	3'900'000.00	3'966'323.81
2010	2442	15'755'160.91	16'591'536.92	-836'376.01	0.00	-836'376.01
2011	2451	18'353'677.66	16'769'110.37	1'584'567.29	0.00	1'584'567.29
2012	2421	15'320'891.37	15'000'115.97	320'775.40	800'000.00	1'120'775.40
2013	2490	13'920'215.99	15'318'627.91	-1'398'411.92	0.00	-1'398'411.92
2014	2508	15'262'281.37	15'073'060.05	189'221.32	0.00	189'221.32
2015	2536	22'076'055.47	20'468'264.80	1'607'790.67	5'425'263.10	7'033'053.77
2016	2530	16'359'361.00	15'374'182.19	985'178.81	0.00	985'178.81
2017	2492	29'331'416.84	28'553'961.63	777'455.21	0.00	777'455.21
2018	2593	23'021'199.63	22'895'215.40	125'984.23	4'735'287.07	4'861'271.30

Evolution des budgets antérieurs	HABITANTS	REVENUS	CHARGES	RESULTATS
2008	2365	10'679'296.00	12'537'159.00	-1'857'863.00
2009	2397	12'468'609.00	13'223'975.20	-755'366.20
2010	2442	13'533'706.00	13'786'585.00	-252'879.00
2011	2451	13'423'498.00	14'179'672.00	-756'174.00
2012	2421	13'656'823.68	13'916'601.25	-259'777.57
2013	2490	15'073'846.00	15'660'714.00	-586'868.00
2014	2508	14'689'331.00	15'052'118.00	-362'787.00
2015	2536	14'605'810.00	14'545'457.00	60'353.00
2016	2530	14'539'031.00	14'402'483.00	136'548.00
2017	2492	15'096'463.00	14'982'976.00	113'487.00
2018	2593	15'525'230.00	15'445'576.00	79'654.00
2019		17'036'321.00	17'905'932.00	-869'611.00

* ne tient pas compte des amendements

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de la Commune de Lonay pour l'année 2020. Après une analyse approfondie de toutes les charges et tous les revenus potentiels, le budget de l'année prochaine présente un excédent de charges de Fr. 330'943.-, qui est nettement inférieur à celui prévu pour 2019.

Après les gros investissements de 2017 et 2018, l'année 2019 va se terminer avec les revenus et les charges usuels budgétisées, incluant bien entendu les très importants coûts de la péréquation directe et la facture sociale, montants fluctuants selon les résultats de nos comptes des années précédentes.

L'année 2019 a vu l'introduction de la RIE III (Réforme d'imposition des entreprises) avec une compensation cantonale de Fr. 185'365.90.- Pour 2020, l'effet de cette RIE III constatée cette année va se poursuivre, par une diminution importante du revenu des impôts sur les personnes morales. Une compensation provenant de la Confédération et gérée par le Canton devrait nous parvenir, mais pour une valeur réduite par rapport à 2019.

Les montants des acomptes 2020 de la facture sociale et de la péréquation, calculés sur la base des comptes 2018, sont inférieurs aux acomptes demandés pour 2019, mais cette fois sans plafonnement à l'effort. Il est donc difficile d'évoquer le futur péréquatif compte tenu des modifications du système sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir.

Avec la reprise des coûts de l'AVASAD par le canton, les charges communales diminueront d'environ Fr. 240'000.00.

Les éléments dont nous n'avons pas la maîtrise et qui nous sont imposés tels que les frais scolaires qui ne peuvent plus être mis à charge des parents, sont inclus dans le budget de l'EPSP.

Le développement de Lonay se poursuit avec de nouvelles arrivées de personnes, ce qui influence bien entendu les diverses rentrées fiscales.

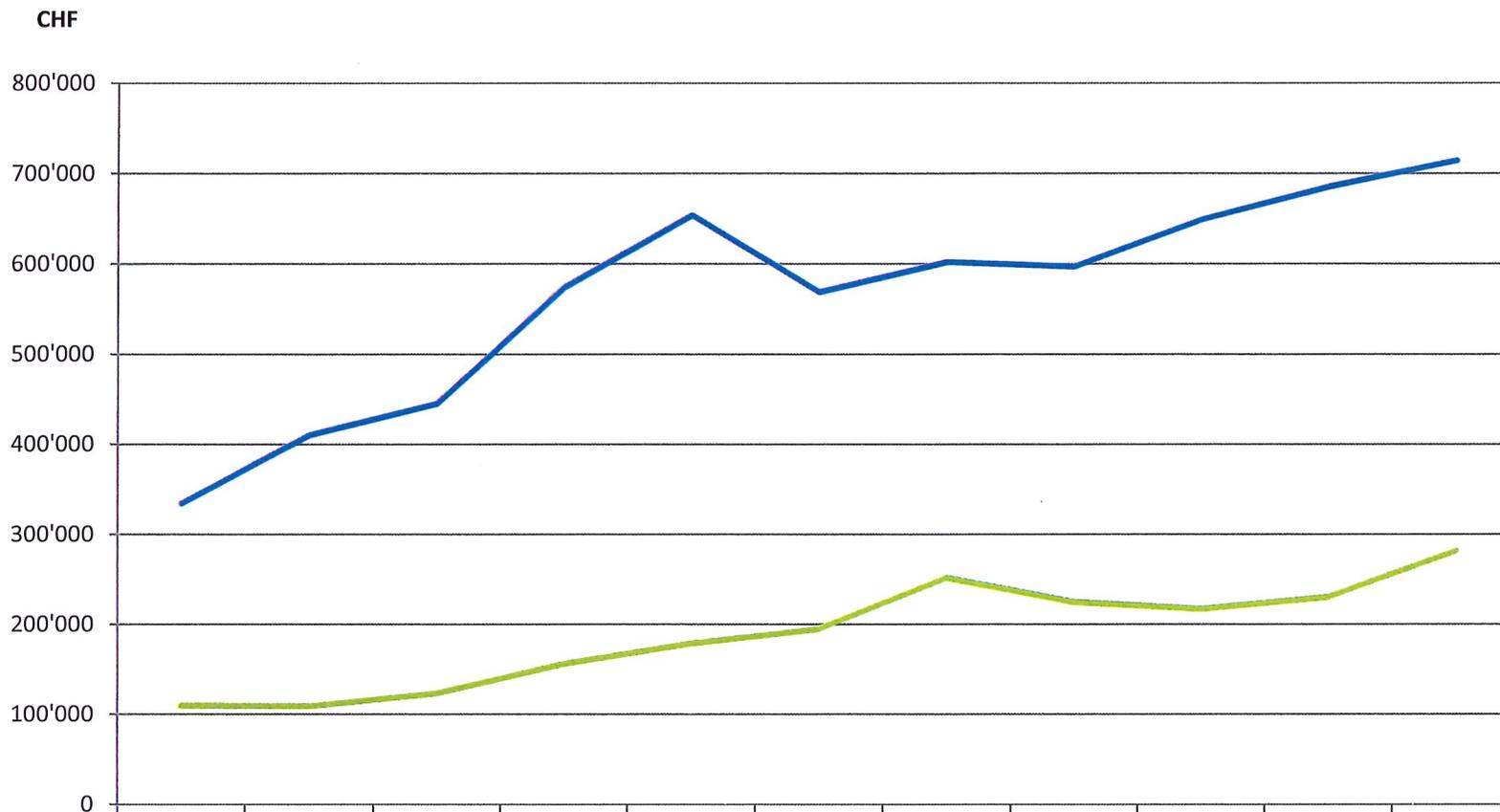
Dans le contexte d'une situation qui devrait se stabiliser, la proposition du maintien du taux d'imposition à 55% est légitime et devrait nous permettre d'assumer les nouvelles charges qui nous incombent.

La situation financière de Lonay reste stable. Les prochains développements urbanistiques devraient pouvoir assurer un avenir plus serein à notre Commune. Les projets de révision du plan général d'affectation (PGA), l'aménagement du chemin des Vignes, de la rte des Pressoirs, le développement de Lonay Sud (plan d'affectation en Carouge en relation avec la RC 80 et le Vallon du Bief) en seront les moteurs.

Ceci permettra de poursuivre l'acquisition de patrimoine, l'aménagement de divers chemins et routes, la poursuite de la mise en conformité du réseau des eaux claires et usées, ainsi que d'autres projets d'envergure qui deviendront possibles.

La Municipalité se doit d'être très attentive et maîtriser les dépenses avec des objectifs bien définis, ceci pour le bien être de nos Concitoyennes et Concitoyens.

Evolution des coûts annuels des TPM et du Bassin 4



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TPM	334'390	410'280	445'000	574'000	653'735	568'732	602'193	596'950	648'905	685'305	714'455
Bassin 4	110'062	109'035	123'101	155'962	178'628	194'576	251'806	225'000	217'148	230'290	281'642

TPM
Bassin 4

Transports Publics Morgiens
Morges - Cossonay

*Le budget 2020 des TPM de CHF 714'455.00
comprend les frais d'étude du dépôt.*

EVOLUTION DE LA FACTURE SOCIALE ET DE LA PEREQUATION

Tableau comparatif

		Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
720	Facture sociale*	5'579'966.00	4'122'069.00	5'786'057.00	4'202'342.00
220.3520	Fonds de péréquation (pmt)*	2'779'151.00	3'109'500.00	2'947'951.00	3'180'321.00
220.4520	Fonds de péréquation (rbt)*	-893'107.00	-974'843.00	-2'105'182.00	-1'069'289.00
610.3189	Réforme policière	401'239.00	425'976.00	400'467.00	422'636.00
	Totaux	7'867'249.00	6'682'702.00	7'029'293.00	6'736'010.00

*année effective, selon décompte du canton

Différence d'arrondis

Le décompte final 2018 de la facture sociale a été comptabilisé sur l'exercice 2018, ceux de la péréquation et la réforme policière sur l'exercice 2019.

Les acomptes 2020 basés sur les comptes 2018, sont probablement le reflet des montants imputables à 2019.

Ces acomptes seront évolutifs en fonction de nos recettes conjoncturelles 2020 ainsi que des résultats des autres communes!

Le budget 2019 nous plaçait au sein des 22 communes qui bénéficient du plafonnement de l'effort! Ce qui nous vaut provisoirement une déduction péréquative de 1'156'407.00.

Suite à ce constat pour 2019, le Conseil d'Etat a décidé de repousser ce plafond de 45 à 48 points pour 2020 et 2021 avec pour effet la suppression du plafonnement de l'effort pour la commune de Lonay et donc un retour péréquatif nettement inférieur.

Pour le budget de fonctionnement 2020, nous pouvons relever les points suivants :

- 1 La reprise des coûts de L'AVASAD par le canton (financé par 1.5 point d'impôt supplémentaire).
- 2 Les structures d'accueil sont en constante évolution, toujours plus de demandes, donc plus de places à créer.
- 3 Légère hausse des frais de fonctionnement des TPM. Augmentation conséquente de la contribution financière pour les lignes de trafic régional.

Vous trouverez en annexe à la fin du fascicule :

1. Les décomptes finaux 2018 de la facture sociale et de la péréquation, les acomptes 2020 et les informations correspondantes.

2. L'évolution des coûts de l'ARASMAC et de l'AJEMA,

3. Courrier explicatif du DGMR concernant l'augmentation de coûts du "Bassin 4"

ARASMAC Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (62 communes)

AJEMA Réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne

Le Réseau AJEMA est le Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne. Il est officiellement reconnu par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

Le réseau est géré et organisé par l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

AVASAD Association Vaudoise d'Aide et Soins A Domicile

Charges reprises par le canton en 2020

Facture sociale Participation à la facture sociale cantonale

Le montant prévu pour la facture sociale 2020 à répartir entre les communes vaudoises se monte à Fr. 824.9 mio. Ce montant est réparti selon les trois critères suivants :

1. les prélèvements conjoncturels
2. le financement par écrêtage
3. le solde de la facture.

Détail des recettes aléatoires 2018 prisent en compte pour le calcul des acomptes 2020, (prélèvements conjoncturels)

210.4040	Droit de mutation	Fr.	500'826	
210.4050	Impôt s/succession, donation	Fr.	1'560'571	
210.4411	Impôt s/les gains immobiliers	Fr.	300'446	
	Total des recettes aléatoires	Fr.	2'361'843	
		50%	Fr. 1'180'922	
210.4003.1	Frontaliers	Fr.	215'283	
		30%	Fr. 64'585	

Péréquation Fonds de péréquation direct intercommunal

Fonds alimenté par les communes et en partie redistribué par les couches population et solidarité et les dépenses thématiques (routes, transports et forêts).

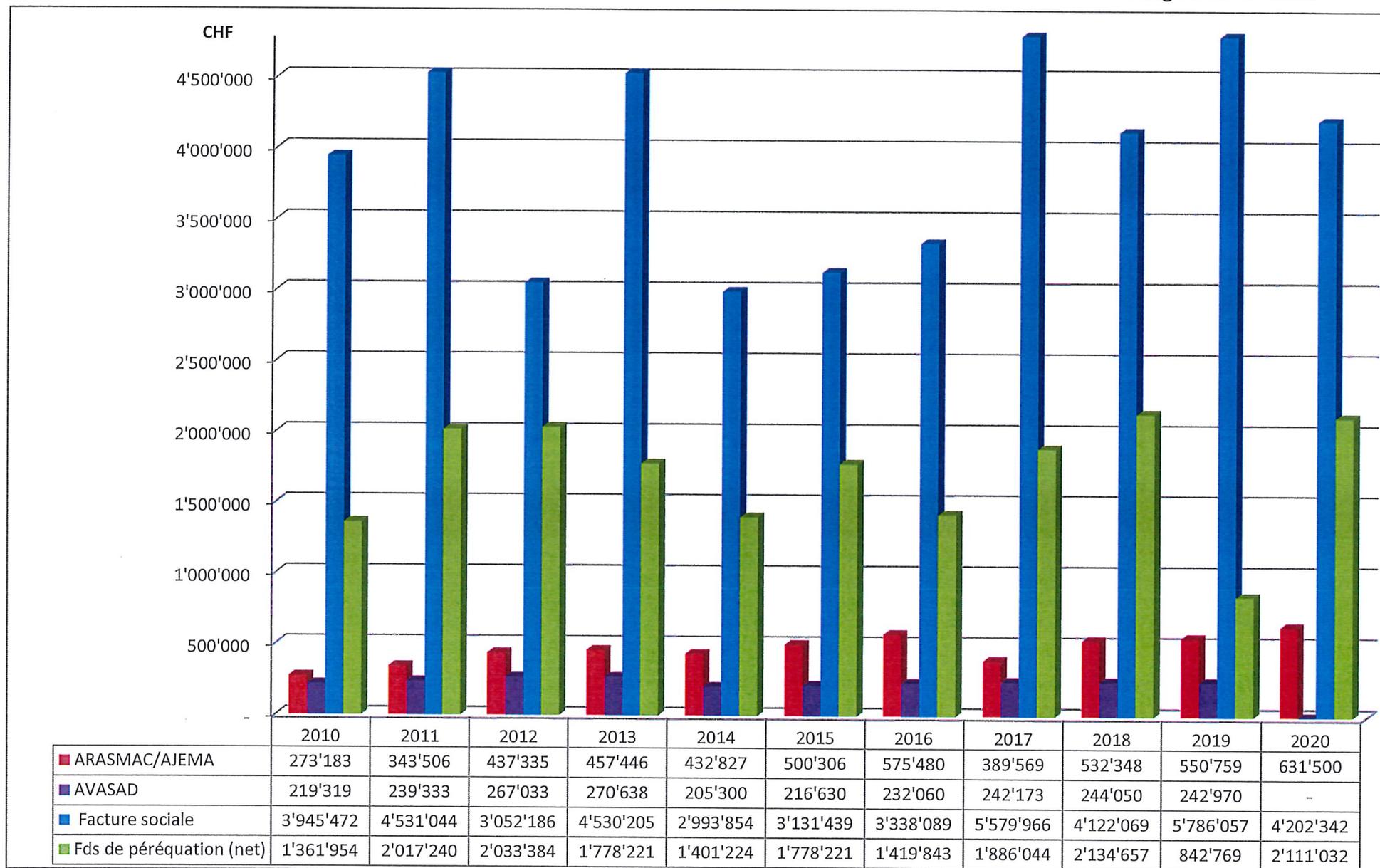
Détail de la péréquation directe intercommunale

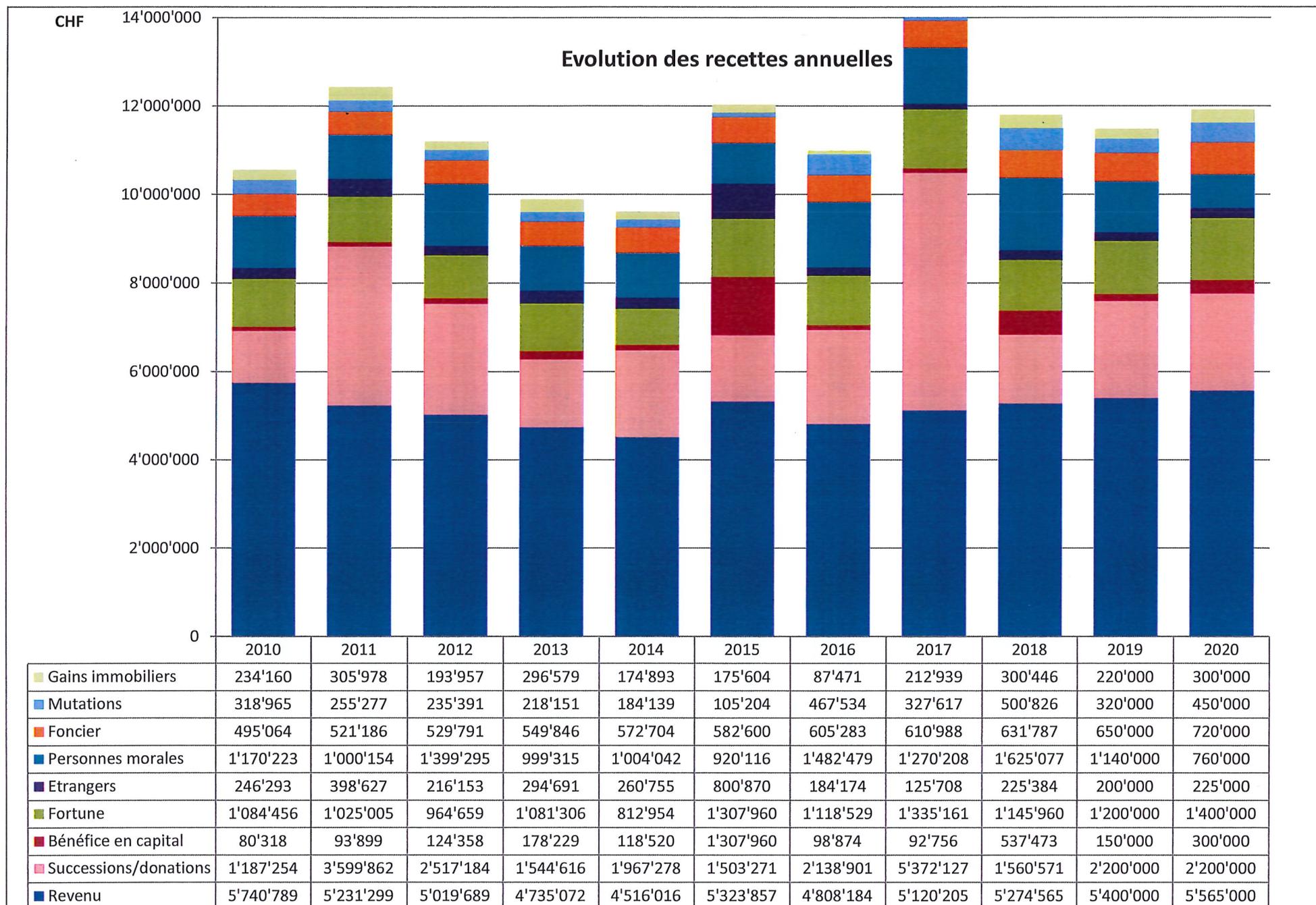
		<u>2020</u>	<u>2019</u>
220.3520	Alimentation au fonds	Fr. 3'180'321	Fr. 2'947'951
220.4520	Couche population	Fr. -681'863	Fr. -639'387
220.4520	Dépenses thématiques	Fr. -387'426	Fr. -309'388
220.4520	Plafonnement de l'effort	Fr. -	Fr. -1'156'407
	Péréquation directe nette	Fr. 2'111'032	Fr. 842'769

COMPARATIF AVASAD/ARASMAC - FACTURE SOCIALE - PEREQUATION

Evolution des coûts annuels

Comptes 2010 - 2018
et
Budgets 2019 - 2020





BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Selon les différentes associations le nombre d'habitants pris en compte varie entre le	Scris 2018	2'593/hab
	et la projection du	Scris 2019	2'680/hab.
100.3170	Comprend la sortie annuelle et les dépenses usuelles		
101.3001	Indemnités fixes	Fr.	95'000.00
	Vacations	Fr.	135'000.00
101.3069	Frais forfaitaires alloués aux Municipaux (selon préavis 09/2010)		
101.4359	Perception des jetons de présence des municipaux, lors de leurs participations aux séances des associations régionales (ORPC - Région Morges - ERM)		
110.3011	Tient compte du préavis 03/2018 augmentation EPT 1.55 ainsi que de l'adaptation prévue au nouveau règlement du personnel avec rattrapage sur deux ans, d'un jubilaire et du changement de collaborateurs		
110.3012] Comprend les entreprises et les auxiliaires pour grands nettoyages des collèges ainsi que pour les remplacements du personnel		
110.4361] Indemnités perçues lors d'absences maladie/accident	
110.3069	Comprend les frais professionnels du personnel et des apprentis		
111	Comprend les charges de tout le personnel, autorités incluses		

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'963'931	56'500	2'598'645	51'100	2'577'060	342'515
10	AUTORITES	285'200	8'000	268'800	8'000	253'978	7'943
100	CONSEIL COMMUNAL	45'700		49'300		36'616	
100.3001	Traitements bureau	15'000		15'000		13'824	
100.3003	Jetons présence, commissions	15'000		18'000		11'995	
100.3101	Imprimés, fournitures de bureau	4'000		4'000		3'732	
100.3111	Achat de machines, mobilier et équipement	2'000		2'000		291	
100.3151.2	Entretien matériel informatique	500		1'000			
100.3170	Réceptions et manifestations	8'000		8'000		5'328	
100.3181	Affranchissements, taxes ccp	1'200		1'200		1'447	
100.3193	Cotisations			100			
101	MUNICIPALITE	239'500	8'000	219'500	8'000	217'362	7'943
101.3001	Traitements et vacations	230'000		210'000		208'362	
101.3069	Frais divers	9'500		9'500		9'000	
101.4359	Recettes diverses		8'000		8'000		7'943
11	ADMINISTRATION COMMUNALE	952'300		870'550		885'952	138'297
110	PERSONNEL	541'300		482'800		593'388	138'297
110.3011	Traitements	508'800		460'300		440'383	
110.3012	Personnel auxiliaire, temporaires	25'000		15'000		147'819	
110.3069	Remb.de débours	4'500		4'500		3'183	
110.3185	Honoraires et frais d'expertises	3'000		3'000		2'004	
110.4361	Remb.de traitements, ch. sociales						138'297
111	CHARGES SOCIALES	411'000		387'750		292'564	
111.3030	Avs et allocations familiales	144'000		132'000		101'147	
111.3040	CIP - caisse de pensions	187'000		179'750		128'646	
111.3050	Assurance accidents et maladie	80'000		76'000		62'772	

120.3109	Faire-part, cadeaux jubilaires, publications diverses, redevances droit d'auteurs, etc... Valorsa - informations aux collectivités (CHF 1.50/hab. HT)		
120.3111.1	Remplacement progressif du matériel informatique		
120.3151.1	Contrat d'entretien machine à affranchir et appareil à carte de paiement		
120.3151.2	PRIME - maintenances et licences ERP (logiciels gestion communale)	Fr.	50'500.00
	Groupe T2i - maintenances et licences programme Xpert Meeting	Fr.	3'500.00
	C-Mag - maintenance à distance du serveur, du backup et OMNIWARE	Fr.	5'100.00
	C-Mag - maintenance du parc informatique	Fr.	2'500.00
	C-Mag - hébergement du site Internet	Fr.	500.00
	C-Mag - hébergement du serveur mail Exchange	Fr.	3'750.00
	C-Mag - maintenance du site internet	Fr.	2'900.00
	Maintenances et licences divers programmes	Fr.	1'450.00
	Redevances "Registre Foncier - Switch"	Fr.	1'200.00
	Finance active - gestion des emprunts	Fr.	2'600.00
120.3189	Org. documentaire, épuration, classement et suivi des archives communales		
120.3193	Cotisations diverses		
	Union des Communes Vaudoises - UCV (Base Fr. 650.00 + 2'593 hab. à Fr. 1.75)	Fr.	5'190.00
	Association Morges Région Tourisme (2'680 hab. à Fr. 3.00)	Fr.	8'040.00
	Arboretum du Vallon de l'Aubonne (2'680 hab. à Fr. 0.50)	Fr.	1'340.00
	Autres cotisations : AVSM, ACVBC, CSP, OVV, transport Handicap, info RC, etc...	Fr.	7'430.00
120.4359	Office des poursuites, émoluments pour notifications des commandements de payer ~		
130.3091	Cours de formation continue		
130.3093	Mise en place d'un concept MSST (M édecine, S anté et S écurité au Travail) selon l'art. 11a OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents) alinéa 1 et 2		<i>Non effectué en 2019</i>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
12	ECONOMAT, CHANCELLERIE, SERVICES	195'250	8'500	230'400	8'500	130'967	9'325
120	ECONOMAT CHANCELLERIE SERVICES	195'250	8'500	230'400	8'500	130'967	9'325
120.3101	Imprimés, fournitures bureau	20'000		20'000		16'614	
120.3102	Abonnements journaux	1'250		1'200		961	
120.3109	Frais divers	10'000		10'000		10'124	
120.3111	Ach.mach.mobilier, équipement	1'500		1'500		1'337	
120.3111.1	Achat et installation matériel informatique	12'000		12'000		3'313	
120.3111.2	Achat et installation logiciels informatiques	2'000		42'500			
120.3151	Entretien mobilier et équipement	500		500			
120.3151.1	Entretien machines et matériel informatique	1'500		1'500		1'558	
120.3151.2	Entretien et mise à jour logiciels informatiques	74'000		68'200		30'350	
120.3181	Affranchissements, taxes CCP	10'000		10'000		10'650	
120.3182	Téléphones	3'500		5'500		4'152	
120.3186	Assurance de choses et RC	22'000		20'000		19'282	
120.3189	Honoraires et prestations de services	15'000		15'000		11'086	
120.3193	Cotisations	22'000		22'500		21'540	
120.4359	Recettes diverses		6'500		6'500		6'525
120.4391	Finances de naturalisation		2'000		2'000		2'800
13	SERVICE DU PERSONNEL	22'000		22'800		10'250	
130	SERVICE DU PERSONNEL	22'000		22'800		10'250	
130.3091	Formation professionnelle	10'000		10'800		10'250	
130.3093	Santé et sécurité au travail	12'000		12'000			

140.3170	Manifestations : 1er août, vins d'honneur, repas inter-communaux, repas officiels, repas de fin d'année, manifestations diverses, etc...				
140.3170.1	Jubilaires, 90 ans, 100 ans et plus				
150.3512	Loi sur les écoles de musique (LEM)	Fr.	9.50 /hab.	Fr.	25'460.00
	Participation à la Syncope			Fr.	2'440.00
	Académie internationale de musique du Léman			Fr.	2'000.00
150.3653	Centre paroissial - participation au fonctionnement liée à l'utilisation par les sociétés locales			Fr.	8'000.00
	Aînés			Fr.	8'000.00
	Fédération Suisse de Gymnastique (actifs + féminine)			Fr.	4'000.00
	Jeunesse de Lonay			Fr.	2'000.00
	FC Lonay			Fr.	7'000.00
	Commission culturelle			Fr.	10'000.00
	Les rendez-vous musicaux Lonay - Préverenges			Fr.	5'000.00
	Garderie Les Petites Pousses			Fr.	1'300.00
	Chœur mixte la Vigneronne			Fr.	1'000.00
	Ludothèque "Toujou Chouette"			Fr.	1'200.00
	DEL Basket			Fr.	1'000.00
	TS (Tir Sportif) Lonay-Venoge			Fr.	500.00
	La Mouche - société de tir			Fr.	500.00
	La Mouche - participation au financement de carabines pour les jeunes tireurs	2016 à 2020		Fr.	2'000.00
	Amis du Tir - Lonay-Préverenges			Fr.	500.00
	LonayBoules			Fr.	500.00
	Cadets Lonay			Fr.	500.00
	Aides ponctuelles à autres sociétés			Fr.	1'000.00
150.3653.0	Montant par enfants de Lonay (jusqu'à 18 ans), alloué à des sociétés culturelles et sportives extérieures, ainsi que les passeports vacances			Fr.	8'387.45
	Participation communale pour la patinoire et la piscine de Morges	Fr.	2.55 /hab.	Fr.	6'612.55
150.3653.1	Impression et reliure Lon'Info (3 parutions par année)				
150.3659	Fête de la tulipe, nuit des épouvantails, CGN etc...				

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
14	SERVICES DES INTERETS GENERAUX	62'500	5'500	63'000	2'600	85'346	13'659
140	SERVICE INTERETS GENERAUX	62'500	5'500	63'000	2'600	85'346	13'659
140.3170	Réceptions et manifestations	55'000		55'000		56'314	
140.3170.0	Manifestations extraordinaires	4'000		4'000		25'992	
140.3170.1	Cadeaux jubilaires, nonagénaires et centenaires	3'000		4'000		2'640	
140.3170.2	Mérites sportifs	500				400	
140.4355	Recettes diverses		5'500		2'600		5'859
140.4653	Sponsoring inauguration zone de sports						7'800
15	AFFAIRES CULTURELLES & LOISIRS	115'900		118'900		106'700	
150	AFFAIRES CULTURELLES & LOISIRS	115'900		118'900		106'700	
150.3512	Ecoles de musique	29'900		27'900		26'384	
150.3653	Subsides, aides aux sociétés, concerts	54'000		54'000		50'577	
150.3653.0	Subventions et aides aux sociétés régionales	15'000		20'000		14'030	
150.3653.1	Lon'info	15'000		15'000		14'059	
150.3659	Subventions culturelles régionales	2'000		2'000		1'650	

170.3145	Entretien courant	Fr.	2'840.00
	Contrat d'entretien terrain naturel	Fr.	16'200.00
	Contrat d'entretien terrain synthétique	Fr.	14'650.00
	Contrat d'entretien terrains de tennis	Fr.	4'310.00
170.3312	Amortissement zone de sports		
180.3133	Nettoyage mensuel des 6 abris bus		
180.3141	Entretien courant, déprédations diverses		
180.3517.2	Participation aux coûts de fonctionnement des TPM	Fr.	689'319.00
	Financement étude dépôt	Fr.	25'136.00
180.3517.9	Augmentation régulière des prestations		
180.3657	Financement ponctuel de lors de l'acquisition d'un vélo électrique		
180.3518.1	CFF cartes journalières commune - achat de trois abonnements (1095 cartes journalières)		
180.3518.2	CGN cartes journalières commune - achat de deux abonnements		
180.4359	CFF cartes journalières commune - vente cartes journalières à Fr. 40.00 (<i>action de Noël à Fr. 30.00</i>) (<i>Last minute à Fr. 20.00</i>)		
180.4359.2	CGN cartes journalières commune - vente cartes journalières à Fr. 10.00		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
17	SPORTS	273'884		54'000		150'396	144'100
170	SPORTS	273'884		54'000		150'396	144'100
170.3121	Consommation d'eau	10'000		14'000		5'783	
170.3145	Entretien terrains de sport	38'000		40'000		513	
170.3223	Intérêts passifs	25'884					
170.3312	Amortissement	200'000					
170.3321	Amortissements supplémentaires					144'100	
170.4809	Prélèvement s/fonds de réserve						144'100
18	TRANSPORTS PUBLICS	1'056'897	34'500	970'195	32'000	953'471	29'192
180	TRANSPORTS PUBLICS	1'056'897	34'500	970'195	32'000	953'471	29'192
180.3133	Nettoyage des abris-bus	4'500		4'500		4'447	
180.3141	Entretien, travaux et fournitures	2'000		2'000			
180.3186	Assurance de choses et RC	100		100			
180.3517.2	TPM - participation aux coûts de fonctionnement	714'455		685'305		648'905	
180.3517.3	TPM - correctif année précédente					35'871	
180.3517.9	Bassin 4 - Morges/Cossonay	281'642		230'290		217'148	
180.3518.1	AG flexi	42'000		42'000		42'000	
180.3518.2	CGN cartes journalières	4'200					
180.3657	Subventions pour le trafic et l'énergie	8'000		6'000		5'100	
180.4359	Ag flexi - participations de tiers		32'000		32'000		29'192
180.4359.2	CGN - participations de tiers		2'500				

200.3184 Transfert d'une partie du contentieux à un agent d'affaires

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FINANCES	3'299'321	13'399'519	3'070'651	14'062'628	7'959'111	13'146'176
20	COMPTABILITE GENERALE, CONTENTIEUX	20'500		20'700	500	4'698'216	5'133
200	COMPTABILITE, CONTENTIEUX	20'500		20'700	500	4'698'216	5'133
200.3184	Frais contentieux, poursuites	3'000		3'200		2'791	
200.3185	Contrôle fiduciaire	12'000		12'000		10'232	
200.3185.2	Frais de procès, dépens	1'500		1'500		5'000	
200.3192	Taxes véhicules à moteur et remorque	2'000		2'000		1'658	
200.3199	Frais bancaires	2'000		2'000		1'920	
200.3809	Attribution réserve					4'676'615	
200.4249	Gains comptables						93
200.4359	Recettes procès, dépens						5'000
200.4362	Récupération frais contentieux				500		40

210.3187 ACI, communication des éléments imposables, forfait, perception

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
210.4050	3'599'862	2'517'184	1'544'616	1'967'278	1'503'271	2'138'901	5'372'127	1'560'571

moyenne sur 8 ans des impôts s/les successions et les donations
montant tout à fait aléatoire

2'525'476

210.4220 Intérêts moratoires sur les acomptes impôts PP (personne physique) et PM (personne morale)

210.4510 Eventuelle compensation de la confédération sur RFFA
(réforme fiscale et financement de l'AVS)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21	IMPOTS, TAXES ET PATENTES	98'500	12'268'000	102'000	11'895'366	453'230	12'053'745
210	IMPOTS, TAXES, PATENTES	98'500	12'268'000	102'000	11'895'366	453'230	12'053'745
210.3187	Emoluments commission d'impôts	60'000		62'000		52'932	
210.3191	Part canton s/permis étrangers	2'500		5'000		1'259	
210.3290	Intérêts sur acomptes	6'000		5'000		6'460	
210.3301	Défalcations d'impôts	30'000		30'000		392'580	
210.4001.1	Impôt s/revenu		5'350'000		5'200'000		5'059'282
210.4001.2	Impôt s/prestations et bénéfice en capital		300'000		150'000		537'473
210.4002	Impôt s/fortune		1'400'000		1'200'000		1'145'960
210.4003	Impôt à la source		150'000		150'000		149'354
210.4003.1	Impôt frontaliers		215'000		200'000		215'283
210.4004	Impôt spécial des étrangers		225'000		200'000		225'384
210.4011	Impôt s/bénéfice net personnes morales		625'000		1'000'000		1'516'125
210.4012	Impôt s/capital personnes morales		100'000		100'000		72'220
210.4013	Impôt complémentaire immeubles personnes morales		35'000		40'000		36'732
210.4020	Impôt foncier		720'000		650'000		631'787
210.4040	Droits de mutation		450'000		320'000		500'826
210.4050	Impôt s/successions, donations		2'200'000		2'200'000		1'560'571
210.4061	Impôt sur les chiens		15'000		19'000		15'150
210.4090	Impôt réc. après défalcation		5'000		5'000		18'911
210.4100	Patentes		10'000		6'000		9'154
210.4220	Intérêts de retard s/acomptes impôts		50'000		50'000		59'086
210.4411	Impôt s/gains immobiliers		300'000		220'000		300'446
210.4510	Participation canton ou confédération "RIE 3"		118'000		185'366		

220.4222	Romande Energie		
310.3145	Entretien courant		
310.4232	Location parcelles communales		
310.4359	SGA - convention d'affichage	Fr.	3'000.00
	Convention d'usage accru du domaine public	Fr.	1'200.00
320.3146	Comprend la coupe, le débardage, la fente du bois, le transport ainsi que le repeuplement, et les soins aux jeunes plantations		
320.3520	La participation aux charges du groupement forestier se calcule pour moitié selon la surface de forêt et pour l'autre moitié sur la base des heures effectuées par le garde forestier		
330	Vigne communale "les Condémines"		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
22	SERVICE FINANCIER	3'180'321	1'131'519	2'947'951	2'166'762	2'807'666	1'087'298
220	SERVICE FINANCIER	3'180'321	1'131'519	2'947'951	2'166'762	2'807'666	1'087'298
220.3223	Intérêts négatifs divers					1'719	
220.3223.12	Intérêts négatifs CCP					332	
220.3520	Fonds de péréquation (pmt)	3'180'321		2'947'951		2'805'615	
220.4222	Dividendes		60'630		60'580		60'580
220.4410	Redistribution de la taxe Co2		1'600		1'000		1'669
220.4520	Fonds de péréquation (rbt)		1'069'289		2'105'182		967'379
220.4520.1	Correctif fonds de péréquation (rbt)						57'670
3	DOMAINES & BATIMENTS	838'296	676'327	864'236	663'627	993'022	5'391'873
31	TERRAINS	1'000	20'867	1'000	18'667	73'535	4'771'067
310	TERRAINS	1'000	20'867	1'000	18'667	73'535	4'771'067
310.3145	Entretien terrains communaux	1'000		1'000		150	
310.3185	Honoraires et frais d'expertises					73'385	
310.4232	Location terrains agricoles		16'667		16'667		16'667
310.4242	Gain comptable vente terrain						4'750'000
310.4359	Recettes diverses		4'200		2'000		4'400
32	FORETS	10'600	2'000	10'760	2'000	2'434	725
320	FORETS	10'600	2'000	10'760	2'000	2'434	725
320.3146	Entretien des forêts	10'000		10'000		1'946	
320.3520	Part. aux charges du groupement forestier	600		760		488	
320.4355	Recettes diverses		2'000		2'000		725
33	VIGNES	14'500	24'000	14'300	23'500	13'789	23'818
330	VIGNES	14'500	24'000	14'300	23'500	13'789	23'818
330.3146	Frais d'entretien et d'exploitation	14'500		14'300		13'789	
330.4355	Recettes diverses		24'000		23'500		23'818

xxxx.3120	Les charges d'eau, électricité et combustible pour tous les bâtiments ont été calculées sur une moyenne de 5 ans		
xxxx.3189	Honoraires de gérance		
3500.3141	Entretien courant		
3500.4231	Location des locaux avec bail commercial		
3501.3011	Tient compte du préavis 03/2018 augmentation EPT 1.55 ainsi que de l'adaptation prévue au nouveau règlement du personnel avec rattrapage sur deux ans		
3501.3141	Entretien courant	Fr.	15'000.00
	Mise en passe électronique des portes d'entrée	Fr.	6'000.00
3502.3141	Entretien courant	Fr.	3'000.00
	Pose d'une régulation de chauffage	Fr.	25'500.00
	Ne tient pas compte d'une éventuel subside fédéral d'environ 20%		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	BATIMENTS	812'196	629'460	838'176	619'460	903'264	596'263
350	Bâtiments	453'783	276'108	460'430	270'908	557'646	281'111
3500	MAISON DE COMMUNE	5'950	26'500	4'170	24'000	17'758	26'438
3500.3120	Eau, électricité, combustible	3'300		1'600		3'310	
3500.3141	Entr. travaux, fournitures	2'000		2'000		13'932	
3500.3186	Assurance de choses et dégats	650		570		516	
3500.4231	Locations		24'000		24'000		24'000
3500.4231.3	Charges locataires		2'500				2'438
3501	MAISON DES PRESSEIRS	78'210	6'000	68'530	5'000	88'075	12'075
3501.3011	Traitements	26'810		24'200		17'814	
3501.3120	Eau, électricité et gaz	18'000		18'000		20'765	
3501.3133	Produits de nettoyage	3'500		3'500		4'499	
3501.3141	Entr. travaux et fournitures	21'000		15'000		37'523	
3501.3182	Téléphones	900		900		892	
3501.3186	Assurance de choses et dégats	8'000		6'930		6'582	
3501.4271	Recettes diverses		6'000		5'000		7'075
3501.4271.1	Location cantines scolaires						5'000
3502	EGLISE	42'760		17'310		36'649	
3502.3011	Traitements	7'530		6'750		6'552	
3502.3120	Electricité	5'000		6'000		5'576	
3502.3133	Produits de nettoyage	200		200			
3502.3141	Entr. travaux et fournitures	28'500		3'000		23'320	
3502.3186	Assurance de choses et dégats	1'530		1'360		1'201	

3503.3133	Nettoyage et entretien des WC publics, tient compte des locaux publics de la zone de sports		
3503.3141	Entretien courant		
3504.3011	Tient compte du préavis 03/2018 augmentation EPT 1.55 ainsi que de l'adaptation prévue au nouveau règlement du personnel avec rattrapage sur deux ans		
3504.3141	Contrat d'entretien des engins de gymnastique	Fr.	5'000.00
	Achat et remplacement des engins suite contrôle sécurité	Fr.	5'000.00
	Entretien courant	Fr.	11'000.00
	Mise en passe électronique des portes d'entrée	Fr.	5'000.00
3505.3120	Chauffage alimenté par géothermie		
3505.3182	inOne PME Office et TV-Box		
3505.3133	Produits d'entretien et fournitures WC		
3505.3141	Entretien courant	Fr.	5'000.00
	Contrats de maintenance (serrures, ventilation, chauffage et chauffe-eau)	Fr.	10'000.00
3506.3141	Entretien courant		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3503	ANCIEN STAND/FONTAINES/WC PUBLICS/DIVERS	17'450		17'206		10'745	
3503.3120	Eau, électricité	3'800		3'500		4'257	
3503.3133	Nettoyage des wc publics	9'000		9'000		3'454	
3503.3141	Entr. travaux et fournitures	4'000		4'000		2'385	
3503.3186	Assurance de choses et dégats	650		706		649	
3504	HALLE DE SPORTS	169'250	1'500	164'082	2'500	155'582	1'000
3504.3011	Traitements	115'300		108'550		82'729	
3504.3120	Eau, électricité, combustible	18'000		18'000		21'340	
3504.3133	Produits de nettoyage	4'000		5'000		2'737	
3504.3141	Entr. travaux et fournitures	26'000		27'050		43'977	
3504.3182	Téléphones	700		800		663	
3504.3186	Assurance de choses et dégats	5'250		4'682		4'136	
3504.4231	Recettes diverses		1'500		2'500		1'000
3505	COMPLEXE SPORTIF EN FACLAY	38'800	1'500	50'000		46'531	1'455
3505.3120	Eau, électricité	15'000		15'000		26'872	
3505.3133	Entretien des locaux communs	2'500				5'923	
3505.3141	Entr. travaux et fournitures	15'000		28'500		7'660	
3505.3182	Téléphones, Internet	1'600		1'800		1'159	
3505.3186	Assurance de choses et dégats	4'700		4'700		4'916	
3505.4356	Participations diverses		1'500				1'455
3506	IMMEUBLE Carouge	16'200		17'772		13'503	
3506.3120	Eau, électricité, combustible	10'000		10'000		10'418	
3506.3141	Entr. travaux et fournitures	4'000		5'700		1'167	
3506.3182	Téléphones	1'000		1'000		969	
3506.3186	Assurance de choses et dégats	1'200		1'072		949	

3507.3141	Entretien courant		
3507.3182	Téléphones de secours des ascenseurs		
3507.3189	Honoraires de gérance compris dans le 3532.3189		
3507.4231	4 places de parc sont comprises dans les baux à loyer 38 places de parc sont louées avec bail séparé		
3508.3141	Entretien courant		
3508.3189	Honoraires de gérance		
3508.4271	Dont locations la différence aux comptes représente les recettes lessives	Fr.	40'968.00
3509.3141	Entretien courant	Fr.	4'000.00
	Remplacement de la clôture côté village	Fr.	9'000.00
3509.3189	Honoraires de gérance		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3507	POSTE 10 " PARKING ET PLACE"	13'100	46'800	47'217	45'600	111'308	45'600
3507.3120	Electricité parking, extérieur	2'800		2'800		2'747	
3507.3141	Entr. travaux et fournitures	4'000		5'000		377	
3507.3182	Téléphones	300		310		222	
3507.3189	Honoraires et prestations de services			1'800			
3507.3223	Intérêts passifs			307		962	
3507.3312	Amortissement			31'000		101'000	
3507.3529	Charges réparties	6'000		6'000		6'000	
3507.4231	Locations places parc		46'800		45'600		45'600
3508	PRESSOIRS 4 - MT-BLANC	41'213	63'288	52'684	63'288	56'229	63'528
3508.3120	Eau, électricité, combustible	1'900		1'900		1'341	
3508.3141	Entretien, travaux, fournitures	3'500		12'800		17'814	
3508.3161	Loc. places de parc & locaux	5'400		5'400		5'400	
3508.3186	Assurance de choses et rc	1'200		1'109		1'022	
3508.3189	Honoraires et prestations de services	2'660		2'660		2'664	
3508.3223	Intérêts passifs	1'553		3'815		2'987	
3508.3303	Amortissement	25'000		25'000		25'000	
3508.4271	Location logements		40'968		40'968		41'208
3508.4271.1	Location commerces		22'320		22'320		22'320
3509	VIEUX-COLLEGE	30'850	130'520	21'459	130'520	21'267	131'015
3509.3011	Traitements	6'800		6'573		6'573	
3509.3120	Eau, électricité	2'900		2'900		2'437	
3509.3141	Entretien, travaux, fournitures	13'000		4'000		4'522	
3509.3186	Assurance de choses et RC	2'000		1'836		1'616	
3509.3189	Honoraires et prestations de services	6'150		6'150		6'119	
3509.4231	Locations		129'720		129'720		129'720
3509.4231.2	Cartes de lessive		800		800		1'295

3510.3141	Entretien courant	Fr.	2'180.00
	Contrat de maintenance serrures	Fr.	320.00
3510.3189	Contrat de sécurité		
3511.3120	Dont mazout	Fr.	9'300.00

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
351	Bâtiments II	47'895	31'200	54'947	30'000	20'123	2'600
3510	Poste 12 "ADMINISTRATION COMMUNALE"	22'395		29'615		18'199	
3510.3011	Traitements	11'295		9'165		9'165	
3510.3120	Eau, électricité et combustible	6'000		7'700		5'769	
3510.3133	Produits de nettoyage	600		1'000		465	
3510.3141	Entretien, travaux et fournitures	2'500		10'000		935	
3510.3186	Assurance de choses et RC	800		550		521	
3510.3189	Honoraires et prestations de services	1'200		1'200		1'344	
3511	IMMEUBLE Poste 8	25'500	31'200	25'332	30'000	1'925	2'600
3511.3011	Traitements	4'500					
3511.3120	Eau, électricité, combustible	11'900		12'530		1'571	
3511.3141	Entretien, travaux et fournitures	6'900		10'000		108	
3511.3186	Assurance de choses et RC	850		1'510		119	
3511.3189	Honoraires et prestations de services	1'350		1'292		128	
3511.4231	Locations		31'200		30'000		2'600

3531.3141	Entretien courant		
3531.3189	Honoraires de gérance		
3532.3141	Entretien courant		
3532.4231.1	Le loyer de la boulangerie Tea-Room a été proposé de manière progressive afin de permettre une relance commerciale de cet établissement	Fr.	59'100.00
	Autres commerces et locaux divers	Fr.	30'576.00
3532.4231.2	Encaissement de la location du matériel de la boulangerie		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
353	IMMEUBLE	310'518	322'152	322'799	318'552	325'494	312'552
3531	IMMEUBLE "Le Bourg"	44'333	49'284	43'506	49'284	40'856	49'284
3531.3120	Eau, électricité, mazout	9'550		6'500		5'892	
3531.3141	Entr. travaux et fournitures	3'500		4'000		2'490	
3531.3186	Assurance de choses et dégâts	760		670		596	
3531.3189	Honoraires et prestations de services	2'125		2'125		2'123	
3531.3223	Intérêts passifs	1'398		3'211		2'754	
3531.3303	Amortissement	27'000		27'000		27'000	
3531.4231	Locations		42'444		42'444		42'444
3531.4231.1	Locations places de parc		1'080		1'080		1'080
3531.4231.3	Charges forfaitaires		5'760		5'760		5'760
3532	POSTE 10 "LOGEMENTS ET COMMERCES"	266'185	272'868	279'293	269'268	284'639	263'268
3532.3011	Conciergerie	15'740		15'740		15'597	
3532.3120	Eau, électricité	14'000		14'000		9'598	
3532.3133	Produits de nettoyage	1'000				2'084	
3532.3141	Entr. travaux et fournitures	35'000		37'100		49'809	
3532.3186	Assurance de choses et dégâts	10'000		9'340		8'988	
3532.3189	Honoraires et prestations de services	14'800		14'600		14'526	
3532.3223	Intérêts passifs	8'645		21'513		17'035	
3532.3303	Amortissement	167'000		167'000		167'000	
3532.4231	Locations logements		165'192		165'192		165'192
3532.4231.1	Locations commerces		89'676		86'076		80'576
3532.4231.2	Location de l'équipement de la boulangerie		12'000		12'000		11'500
3532.4362	Part charges exploit. parking		6'000		6'000		6'000

420.3185	Comprend les frais de : Avocats (traitements des oppositions) - juristes Honoraires architectes et urbanisme Etude Rte des Pressoirs		
420.3185.1	Gestion des données CartoJuraLéman		
420.3193	Cotisations à des associations pour une meilleure gestion de l'urbanisme, développement du territoire et promotion économique		
	ARCAM	Fr. 8.30/hab.	Fr. 21'522.00
	SDRM - Région Morges - frais de fonctionnement		Fr. 24'678.00
	SDRM - Région Morges - frais de chantiers		Fr. 16'452.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	TRAVAUX	1'938'446	975'550	1'984'586	993'250	1'979'284	985'247
41	SERVICE TECHNIQUE	30'000	23'000	45'000	30'000	30'785	23'862
410	SERVICE TECHNIQUE	30'000	23'000	45'000	30'000	30'785	23'862
410.3189	Frais police construction	30'000		45'000		30'785	
410.4313	Perm.construire, habiter		23'000		30'000		23'862
42	URBANISME	192'652		187'376		195'615	
420	URBANISME	192'652		187'376		195'615	
420.3185	Archit., urbanistes, juristes	120'000		120'000		123'514	
420.3185.1	Informatisation du territoire	10'000		10'000		9'144	
420.3193	Cotisations à des associations territoriales	62'652		57'376		62'957	

430.3114	Remplacement de machines et achats matériel	Fr.	15'000.00
	Renouvellement équipement voirie et concierge	Fr.	6'000.00
	Remplacement du gerbeur de la voirie	Fr.	17'000.00
430.3120	Compteur d'eau du giratoire de la Gracieuse		
430.3142	Balayage	Fr.	28'000.00
	Entretien courant du réseau routier	Fr.	80'000.00
	Sel à neige	Fr.	6'000.00
430.3143	Marquage, numérotation immeubles/rues	Fr.	8'000.00
	Remplacement de panneaux de rue défectueux	Fr.	7'000.00
	Achat et remplacement signalisation routière	Fr.	10'000.00
430.3223	Intérêts passifs selon répartition "Giratoire de la Gracieuse"		
431.3143	Contrat d'entretien du réseau d'éclairage public	Fr.	14'800.00
	Contrat d'entretien "ACET" feux Combes + fournitures	Fr.	2'000.00
	Réparations diverses	Fr.	15'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
43	RESEAU ROUTIER	590'745		637'610		649'143	5'849
430	ROUTES / SIGNALISATION	536'945		582'110		563'912	3'050
430.3011	Traitement du personnel	286'900		312'700		307'487	
430.3114	Achat de matériel et outillage	38'000		21'000		15'507	
430.3115	Achat de véhicules, auto-moteurs					22'936	
430.3120	Eau, électricité et combustible	300		300			
430.3135	Enlèvement de la neige	6'000		6'000		3'963	
430.3142	Entretien du réseau routier	114'000		105'000		130'387	
430.3143	Signalisation routière	25'000		65'000		19'669	
430.3155	Entretien véhicules et engins	30'000		30'000		24'034	
430.3182	Téléphones	700		700		603	
430.3186	Assurances RC et casco	5'900		6'900		6'871	
430.3223	Intérêts passifs	3'145		7'757		5'703	
430.3312	Amortissement	27'000		26'753		26'753	
430.4359	Recettes diverses						3'050
431	ECLAIRAGE PUBLIC	53'800		55'500		85'231	2'799
431.3123	Consommation d'électricité	22'000		25'000		21'465	
431.3143	Entr. amélioration éclairage public	31'800		30'500		63'766	
431.4359	Recettes diverses						2'799

440.3145.1	Entretien courant	Fr.	25'000.00
	Entretien des vivaces et arbustes de la zone de sports	Fr.	22'000.00
	Contrat d'entretien place de fête	Fr.	6'500.00
	Entretien place de jeux Vigny	Fr.	12'000.00
440.3145.2	Entretien courant		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
44	PARCS, PROMENADES, CIMETIERE	72'500	4'000	50'850	4'500	67'884	7'690
440	PARCS,PROMENADES, CIMETIERE	72'500	4'000	50'850	4'500	67'884	7'690
440.3121	Consommation d'eau	3'500		2'350		6'985	
440.3135	Plaques à graver	500		500		603	
440.3145.1	Entr. parcs, places jeux	65'500		45'000		56'519	
440.3145.2	Entr. du cimetière	3'000		3'000		3'777	
440.4272	Concessions cimetière et Colombarium		3'000		3'000		5'100
440.4272.1	Tombes cinéraires				500		
440.4272.2	Plaques et taxes diverses		1'000		1'000		1'550
440.4359	Recettes diverses						1'040

450.3141	Entretien courant
450.3223	Participation aux intérêts de la dette
450.3312	Amortissement sur 30 ans selon avenant au préavis
450.4526	Participation des communes de Bremlens et Romanel-s/Morges
450.4355	Amendes déchets en 2018

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
45	ORDURES MENAGERES, DECHETS	538'049	444'600	542'250	447'800	534'556	450'897
450	ORDURES MENAGERES, DECHETS	538'049	444'600	542'250	447'800	534'556	450'897
450.3011	Traitements	44'250		49'950		45'927	
450.3080	Personnel intérimaire facturé par des tiers					4'778	
450.3114	Achat de matériel et outillage	2'000		2'000		85	
450.3114.1	Achat sacs poubelles taxés	4'000		5'000		2'715	
450.3120	Electricité	2'400		2'400		2'410	
450.3121	Consommation d'eau	800		500		764	
450.3141	Entretien, travaux et fournitures	4'000		4'000		3'140	
450.3186	Assurance de choses et RC	500		430		405	
450.3188.1	Ramassage ordures ménagères	115'000		115'000		113'565	
450.3188.2	Frais de transports déchèterie + loc. bennes	87'500		87'500		85'845	
450.3191	Redip et correction TVA					20'276	
450.3223	Intérêts passifs	4'599		10'970		8'365	
450.3301	Défalcations taxes	2'000		2'000		3'515	
450.3312	Amortissement	41'000		41'000		41'000	
450.3526	Incinération des ordures	70'000		70'000		70'080	
450.3526.1	Elimination des déchets	45'000		46'000		42'569	
450.3526.2	Conditionnement déchets verts	110'000		100'000		85'029	
450.3526.3	Recyclage déchets	3'000		3'500		2'400	
450.3526.4	Déchets communaux (non taxés)	2'000		2'000		1'690	
450.4342.3	Rétrocession taxes aux sacs		90'000		97'000		86'427
450.4342.4	Taxes à l'habitant		180'000		170'000		162'816
450.4342.5	Taxes entreprises		45'000		45'000		43'825
450.4355	Recettes diverses						300
450.4359	Recyclage déchets		25'000		30'000		28'747
450.4359.2	Produits cartes déchèterie		600		800		696
450.4359.3	Répartition sacs poubelles offerts		4'000		5'000		2'715
450.4526	Participation de communes		100'000		100'000		94'180
450.4659	TVA à récupérer						31'191

460.3144	Vidange et curage des sacs de route	Fr.	15'000.00
	Entretien courant	Fr.	30'000.00
460.3185	Honoraires projets d'assainissement y compris contrôles de mise en conformité	Fr.	15'000.00
	Détection des eaux claires parasites	Fr.	6'000.00
460.3187	Honoraires pour la facturation des taxes d'épuration par le SIL		
460.3526	Participation à l'ERM y compris la nouvelle taxe fédérale liée au traitement des micropolluants		
460.3811	Compte lié : la provision "égouts" se montait au 31.12.2018 à Fr. 1'134'913.33		
460.4342.1	Comptes relatifs au règlement des taxes du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) perçues par les Services Industriels depuis 2013 y compris la nouvelle taxe fédérale liée au traitement des micropolluants		
460.4342.2			
460.4343			
470.3147	Nettoyage des entrées des passages souterrains	Fr.	3'000.00
470.3147	Nettoyage des rives (Flon et Maraîchère)	Fr.	5'000.00
470.4516	Participation du canton (56%) selon les cas	Fr.	-2'000.00
470.3147.1	Entretien annuel du bassin de rétention ECF la Maraîchère	Fr.	6'500.00
470.4526	Participation de la commune d'Echichens à l'entretien de l'ECF	Fr.	-1'950.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	EPURATION ET ENTRETIEN DES COLLECTEURS	500'000	500'000	507'000	507'000	494'235	494'235
460	EGOUTS, EPURATION	500'000	500'000	507'000	507'000	494'235	494'235
460.3144	Entretien des canalisations	45'000		45'000		55'138	
460.3144.1	Erm entretien des citernes	400		900		629	
460.3185	Honoraires d'ingénieurs	21'000		21'000		7'735	
460.3187	Emoluments services industriels	3'500		4'000		3'092	
460.3223	Intérêts passifs	3'068		3'956		5'394	
460.3312	Amortissement	107'600		107'715		100'632	
460.3526	Quote-part à l'ERM	281'185		259'645		262'604	
460.3811	Virement à provision égouts	38'247		64'784		58'672	
460.4341	Taxes uniques raccord. à l'égout EC/EU		10'000		20'000		4'500
460.4342	Taxes épuration et entretien des collecteurs SIL		465'000		450'000		464'300
460.4343	Taxes épuration et entretien des collecteurs Lonay		25'000		10'000		25'436
460.4659	TVA à récupérer				27'000	339	
47	COURS D'EAU,OUVRAGES PROTECTION	14'500	3'950	14'500	3'950	7'065	2'714
470	COURS D'EAU, OUVRAGES PROTECTION	14'500	3'950	14'500	3'950	7'065	2'714
470.3147	Entretien des cours d'eau	8'000		8'000		2'154	
470.3147.1	Bassin de rétention de la Maraîchère	6'500		6'500		4'911	
470.4516	Part. du canton à des charges de protection de l'env.		2'000		2'000		
470.4526	Participation diverses		1'950		1'950		2'714

501.3011	Nouvelle prestation à la population		
503.3141	Entretien courant	Fr.	9'000.00
	Travaux de peinture	Fr.	5'000.00
	Mise en place d'un réseau informatique et internet dans les classes	Fr.	16'000.00
504.3011	Tient compte du préavis 03/2018 augmentation EPT 1.55 ainsi que de l'adaptation prévue au nouveau règlement du personnel avec rattrapage sur deux ans		
504.3080	Entreprise de sous-traitance pour les gros travaux d'été		
504.3141	Entretien courant	Fr.	32'000.00
	Contrat d'entretien des plantations	Fr.	6'960.00
	Travaux de peinture	Fr.	5'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	INSTR.PUBLIQUE & CULTES	2'190'609	1'286'746	2'120'171	1'219'916	1'769'770	1'036'615
50	ADMINISTRATION DES ECOLES	770'353	1'286'746	761'929	1'219'916	608'116	1'036'615
501	BATIMENTS,MOBILIERS SCOLAIRES	22'000	1'150'898	11'500	1'085'598		953'667
501.3011	Traitements des patrouilleurs scolaires	22'000		11'500			
501.4271	Location de classes		1'150'598		1'085'598		953'667
501.4359	Caution badges et clés des locaux		300				
503	COLLEGE DES COMBES	94'100	9'368	82'750	8'968	57'578	8'968
503.3011	Traitements	43'100		38'400		29'785	
503.3114	Achat de matériel et outillage			500			
503.3120	Eau, électricité	14'000		14'000		14'755	
503.3133	Produits de nettoyage	4'500		4'500		4'367	
503.3141	Entr. travaux et fournitures	30'000		23'100		6'684	
503.3186	Assurance de choses et dégats	2'500		2'250		1'986	
503.4271	Loyer appartement de service		7'368		7'368		7'368
503.4271.1	Location salle de rythmique		2'000		1'600		1'600
504	COLLEGE DES PRESSEIRS	518'245	18'000	621'140	18'000	530'888	27'800
504.3011	Traitements	129'800		107'950		88'554	
504.3080	Personnel intérimaire facturé par des tiers	6'000		5'000		16'737	
504.3114	Achat de matériel et outillage	1'500		1'500		1'837	
504.3120	Eau, électricité et gaz	33'000		34'000		31'955	
504.3133	Produits de nettoyage	9'000		9'000		12'585	
504.3141	Entr. travaux et fournitures	43'960		144'640		66'733	
504.3161	Location terrain					2'100	
504.3182	Téléphones	1'000		1'000		935	
504.3186	Assurance de choses et RC	6'300		5'000		5'783	
504.3223	Intérêts passifs	17'485		42'850		33'469	
504.3312	Amortissement	251'500		251'500		251'500	
504.3313	Amortissement annexes communales	18'700		18'700		18'700	
504.4271	Loyer appartement de service		18'000		18'000		18'000
504.4271.2	Location fourmière						9'800

505.xxxx	Comptes concernant la cantine scolaire qui seront intégrés aux comptes de l'EPSP		
505.3141	Dont contrat d'entretien des plantations	Fr.	522.40
506.xxxx	Comptes concernant l'UAPE "La Fourmilière"		
506.3141	Dont contrat d'entretien des plantations	Fr.	522.40

Les charges communes de ces deux locaux sont réparties selon leurs volumes

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
505	CANTINES SCOLAIRES	68'254	3'000	24'018	3'700	14'215	3'600
505.3011	Traitements	14'400		13'950		4'893	
505.3116	Achat de matériel	1'000		1'000		1'658	
505.3120	Eau, électricité et combustible	2'600		2'600		318	
505.3133	Produits de nettoyage	1'500		1'500		1'037	
505.3141	Entr. travaux et fournitures	3'500		4'100		809	
505.3161	Location de locaux					5'000	
505.3182	Téléphones	500		500		499	
505.3186	Assurance de choses et RC	440		368			
505.3223	Intérêts passifs	4'314					
505.3312	Amortissement	40'000					
505.4359	Recettes diverses		3'000		3'700		3'600
506	UAPE LA FOURMILIERE	67'754	105'480	22'521	103'650	5'435	42'580
506.3011	Traitements	14'400		13'950		4'893	
506.3116	Achat de matériel	1'000				150	
506.3120	Eau, électricité et gaz	2'600		2'600		322	
506.3133	Produits de nettoyage	1'500		1'500			
506.3141	Entr. travaux et fournitures	3'500		4'100		70	
506.3186	Assurance de choses et RC	440		371			
506.3223	Intérêts passifs	4'314					
506.3303	Amortissement	40'000					
506.4231	Locations		84'000		84'000		36'750
506.4231.1	Charges locataires		4'200		4'200		
506.4231.2	Refacturations diverses		17'280		15'450		5'830

Enseignement primaire

510.3522.4 Etablissement primaire et secondaire de Préverenges, coût de scolarisation des élèves en degré primaire. Tient compte des frais scolaires remis à charge des communes.
Voir le préambule du budget 2020 de l'EPSP

Enseignement secondaire

520.3522.4 Etablissement primaire et secondaire de Préverenges, coût de scolarisation des élèves en degré secondaire. Tient compte des frais scolaires remis à charge des communes.
Voir le préambule du budget 2020 de l'EPSP

520.3662 Comprends les transports des élèves au sein de l'EPSP et les transports et participations aux repas des élèves effectuant une 12ème année ou enclassés en sports études

540.3522 Regroupement des OSP (orientation scolaire et professionnelle) Venoge et Ouest Fr. 1.50 / habitant

580.3652.1 Participation aux frais de fonctionnement Fr. 18'855.00
Participation aux investissements Fr. 4'610.00

580.3652.2 Comprend la location de la salle de catéchisme et la décoration florale de l'intérieur de l'église

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
51	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	902'537		856'977		742'561	
510	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	902'537		856'977		742'561	
510.3522.4	Ets. primaire et secondaire de Préverenges	902'537		856'977		742'561	
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	480'034		447'438		364'915	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	480'034		447'438		364'915	
520.3522	Part. autres établissements scolaires	2'500				2'425	
520.3522.4	Ets. primaire et secondaire de préverenges	427'534		407'438		311'360	
520.3662	Transports d'élèves	50'000		40'000		51'129	
54	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	4'020		4'000		6'998	
540	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	4'020		4'000		6'998	
540.3522	Orientation professionnelle	4'020		4'000		6'998	
58	TEMPLE ET CULTES	33'665		49'827		47'181	
580	TEMPLE ET CULTES	33'665		49'827		47'181	
580.3012	Organistes	8'200		8'200		7'266	
580.3652.1	Frais paroisse catholique	23'465		39'627		38'573	
580.3652.2	Frais paroisse protestante	2'000		2'000		1'342	

610.3189	Selon réforme policière 2012		
610.3189.1	Contrat de prestations pour les assistants de sécurité publique de Préverenges	Fr.	45'000.00
	Juggers Sécurité - augmentation des prestations suite déprédations fréquentes	Fr.	22'000.00
610.3189.2	Mise à banc en 2018		
610.3521	Participation au stand intercommunal d'Echandens	Fr.	1.00/hab.
620.3101.1	Cartes d'identité uniquement, l'établissement des passeports biométriques s'effectuant dans les centres de biométrie depuis le 1er mars 2010		
620.4311			

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	POLICE	659'304	52'500	632'738	45'800	631'138	66'515
61	POLICE	492'236	20'000	469'967	16'000	477'993	33'813
610	POLICE	492'236	20'000	469'967	16'000	477'993	33'813
610.3189	Police Cantonale	422'636		400'467		413'654	
610.3189.1	Sécurité publique	67'000		67'000		61'647	
610.3189.2	Stationnements					200	
610.3521	Quote-part stand d'Echandens	2'600		2'500		2'492	
610.4370	Amendes / sentences		20'000		16'000		20'127
610.4511	Correctif réforme policière						13'686
62	CONTROLE DES HABITANTS	15'500	30'000	15'500	28'000	18'047	30'083
620	CONTROLE DES HABITANTS	15'500	30'000	15'500	28'000	18'047	30'083
620.3101.1	Papiers d'identité	2'500		2'500		2'376	
620.3191	Part canton s/permis étrangers	13'000		13'000		15'671	
620.4311	Emoluments contrôle habitants		10'000		10'000		9'650
620.4312	Permis séjour, établissement		20'000		18'000		20'433
63	POLICE SANITAIRE	600		600			
630	POLICE SANITAIRE	600		600			
630.3003	Commission de salubrité	300		300			
630.3524	Insp. denrées alimentaires	300		300			
64	INHUMATIONS, POMPES FUNEBRES	2'800	500	2'800	500	2'861	268
640	INHUMATIONS, POMPES FUNEBRES	2'800	500	2'800	500	2'861	268
640.3180	Constat de décès	2'000		2'000		2'689	
640.3524	Taxe et frais d'inhumation	500		500			
640.3650	Frais de convois	300		300		172	
640.4359	Recettes diverses		500		500		268

650.3521	Répartition des frais SIS MORGET - association de communes (Préavis 7/2011)	Fr.	34.45/hab.
660.3141	Entretien courant		
660.3521	Région Morges - protection civile du district de Morges	Fr.	20.95/hab.
660.4359	Prise en charge, par la PCI, des frais courant de l'abri "halle des sports"		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
65	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	92'330		90'244		79'455	
650	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	92'330		90'244		79'455	
650.3013	Sécurité manifestations	2'000		2'000		800	
650.3199	Frais divers service du feu	1'000		1'000		726	
650.3521	Répartition frais SIS Morget	89'330		87'244		77'929	
66	PROTECTION CIVILE	55'838	2'000	53'627	1'300	52'782	2'351
660	PROTECTION CIVILE	55'838	2'000	53'627	1'300	52'782	2'351
660.3141	Entr. travaux et fournitures	1'500		1'500		1'423	
660.3521	Quote-parts diverses	54'338		52'127		51'359	
660.4359	Recettes diverses		2'000		1'300		2'351

SCRIS 2018	2'593 hab
SCRIS 2017	2'492 hab

710.3523	Univers 1028 - centre d'accueil de jeunes à Préverenges			Fr.	28'337.00	
	ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay					
710.3525.1	Frais de fonctionnement du conseil des régions (RI)		Fr.	0.70 /hab.	Fr.	1'817.00
	● AAS - agences d'assurances sociales		Fr.	23.95 /hab.	Fr.	62'103.00
	● ARASMAC - réseau AJEMA but optionnel (préavis 10/2008)					
	y compris contribution socle					
	● Collectif préscolaire (0 à 4 ans)				Fr.	534'180.00
	● Collectif parascolaire (4 à 12 ans)					
	● Fage				Fr.	13'400.00
	● Prévision ouverture nouvelles structures en août 2020, dont Lonay 12 places				Fr.	20'000.00
					Fr.	631'500.00
	AVASAD - Association Vaudoise d'Aide et Soins A Domicile					
710.3525.2	Aide et soins à domicile	Charges reprises par le canton	Fr.	0.00 /hab.	Fr.	-
	Espace Prévention la Côte		Fr.	2.50 /hab.	Fr.	6'482.50
					Fr.	6'482.50
710.3659	Dons, aides et subventions casuels (associations diverses, Enfants 4 vents, entrée de secours, Pro Senectute, la Pommeraie etc...)	Aide aux familles pour la taxe aux déchets			Fr.	22'000.00
710.3665.2	Participation au système de subventionnement des transports de personne à mobilité réduite					
720.xxxx	Pour rappel, les acomptes de la facture sociale 2020 sont calculés sur les comptes bouclés 2018 <i>La ventilation détaillée de la facture sociale ne nous étant pas encore parvenue, les différents postes sont calculés en regard du budget 2019 et des comptes 2018.</i>					
730.3654	Ensemble hospitalier de la Côte. Aide financière aux projets non subventionnés					

Montants arrondis

Comptes	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	SECURITE SOCIALE	4'888'179		6'634'905		6'985'829	2'052'259
71	SERVICES COMMUNAUX ET REGIONAUX	683'837		846'844		811'881	
710	SERV.COMMUNAUX,REGIONAUX	683'837		846'844		811'881	
710.3523	Participation à des centres intercommunaux	28'337		29'115		21'437	
710.3525.1	ARASMAC	631'500		550'759		532'348	
710.3525.2	AVASAD			242'970		244'050	
710.3659	Dons, aides et subv. casuelles	22'000		22'000		14'047	
710.3664	Aides individuelles - plan canicule	1'000		1'000			
710.3665.2	Transport handicap - participation	1'000		1'000			
72	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	4'202'342		5'786'061		6'171'948	2'052'259
720	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	4'202'342		5'786'061		6'171'948	2'052'259
720.3515	Prov. facture sociale année en cours					279'106	
720.3515.1	PC à domicile et hébergement	1'277'512		1'736'207		1'173'018	
720.3515.2	Assurance maladie	554'289		823'713		391'919	
720.3515.3	RI + participation cantonale à l'assurance chômage	1'354'415		1'853'163		1'324'456	
720.3515.4	Subventions et aides aux personnes handicapées	584'126		792'717		543'202	
720.3515.5	Prestations pour la famille et autres prestations sociales	278'615		372'282		262'423	
720.3515.6	Bourses d'étude et d'apprentissage	153'385		207'979		145'467	
720.3515.8	Correctif facture sociale - pmt					2'052'357	
720.3515.9	Prov. facture sociale année précédente						2'052'259
73	SANTE PUBLIQUE	2'000		2'000		2'000	
730	SANTE PUBLIQUE	2'000		2'000		2'000	
730.3654	Ensemble Hospitalier de La Côte	2'000		2'000		2'000	

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'963'931	56'500	2'598'645	51'100	2'577'060	342'515
	<i>Solde pour balance de la fonction</i>		<i>2'907'431</i>		<i>2'547'545</i>		<i>2'234'544</i>
2	FINANCES	3'299'321	13'399'519	3'070'651	14'062'628	7'959'111	13'146'176
	<i>Solde pour balance de la fonction</i>	<i>10'100'198</i>		<i>10'991'977</i>		<i>5'187'064</i>	
3	DOMAINES & BATIMENTS	838'296	676'327	864'236	663'627	993'022	5'391'873
	<i>Solde pour balance de la fonction</i>		<i>161'969</i>		<i>200'609</i>	<i>4'398'851</i>	
4	TRAVAUX	1'938'446	975'550	1'984'586	993'250	1'979'284	985'247
	<i>Solde pour balance de la fonction</i>		<i>962'896</i>		<i>991'336</i>		<i>994'037</i>
5	INSTR.PUBLIQUE & CULTES	2'190'609	1'286'746	2'120'171	1'219'916	1'769'770	1'036'615
	<i>Solde pour balance de la fonction</i>		<i>903'863</i>		<i>900'255</i>		<i>733'155</i>
6	POLICE	659'304	52'500	632'738	45'800	631'138	66'515
	<i>Solde pour balance de la fonction</i>		<i>606'804</i>		<i>586'938</i>		<i>564'624</i>
7	SECURITE SOCIALE	4'888'179		6'634'905		6'985'829	2'052'259
	<i>Solde pour balance de la fonction</i>		<i>4'888'179</i>		<i>6'634'905</i>		<i>4'933'570</i>
	Total des charges	16'778'085	16'447'142	17'905'932	17'036'321	22'895'215	23'021'200
	<i>Excédents des charges et revenus</i>		<i>330'943</i>		<i>869'611</i>	<i>125'984</i>	
	Totaux	16'778'085	16'778'085	17'905'932	17'905'932	23'021'200	23'021'200

		Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
3	***TOTAL DES CHARGES	16'778'085	17'905'932	20'842'617
30	**AUTORITES ET PERSONNEL	2'000'125	1'877'728	1'786'929
300	Autorités et commissions	260'300	243'300	234'181
301	Personnel adm. et exploitation	1'286'825	1'204'878	1'216'237
303	Assurances sociales	144'000	132'000	101'147
304	Caisse de pension	187'000	179'750	128'646
305	Assurances accidents et maladie	80'000	76'000	62'772
306	Indemn. remboursement de frais	14'000	14'000	12'183
308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	6'000	5'000	21'514
309	Autres charges autorités et pers.	22'000	22'800	10'250
31	**BIENS,SERVICES,MARCHANDISES	2'370'603	2'490'104	2'384'333
310	Imprimés et fourn. de bureau	37'750	37'700	33'807
311	Achats mob. mat. mach. véhicules	65'000	89'000	49'829
312	Achat eau, énergie et combustible	213'350	218'180	206'650
313	Autres fournitures & march.	48'300	46'200	46'165
314	Entr.immeuble,routes,territoire	620'060	725'790	638'227
315	Entr.objets mob. et inst. techn.	106'500	101'200	55'942
316	Loyers, fermages	5'400	5'400	12'500
317	Réceptions et manifestations	70'500	71'000	90'674
318	Honoraires et prest. de services	1'098'591	1'092'658	1'124'532
319	Taxes et frais divers	105'152	102'976	126'007
32	**INTERETS PASSIFS	80'404	99'379	85'179
322	Intérêts dettes moyen/long terme	74'404	94'379	78'720
329	Autres intérêts	6'000	5'000	6'460
33	**AMORTISSEMENTS	976'800	727'668	1'298'780
330	Amort. patrimoine financier	291'000	251'000	615'095
331	Amort. patrimoine administratif	685'800	476'668	539'585
332	Amort. supplémentaires patrimoine administratif			144'100
35	**PART/SUBV. A COLLECTIVITES	11'116'141	12'441'342	10'359'431
351	Particip.à charges cantonales	5'274'539	6'771'556	5'089'997
352	Particip.à charges autr.Communes	5'841'602	5'669'786	5'269'434
36	**AIDES ET SUBVENTIONS	195'765	204'927	192'679
365	Aides/subv. institutions privées	143'765	162'927	141'550
366	Aides individuelles	52'000	42'000	51'129
38	**ATTRIB.AUX FINANC. SPECIAUX	38'247	64'784	4'735'287
380	Attrib.fonds réserve/renouvel.			4'676'615
381	Attrib.financements spéciaux	38'247	64'784	58'672

		Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
4	****TOTAL DES REVENUS	16'447'142	17'036'321	20'968'602
40	**IMPOTS	11'790'000	11'434'000	11'685'058
400	Impôt revenu,fortune	7'640'000	7'100'000	7'332'736
401	Impôt bénéf.capit.pers.morales	760'000	1'140'000	1'625'077
402	Impôt foncier	720'000	650'000	631'787
404	Droits de mutation	450'000	320'000	500'826
405	Impôt s/successions,donations	2'200'000	2'200'000	1'560'571
406	Impôt s/possession et dépense	15'000	19'000	15'150
409	Impôts réc. après défalcation	5'000	5'000	18'911
41	**PATENTES, CONCESSIONS	10'000	6'000	9'154
410	Patentes	10'000	6'000	9'154
42	**REVENUS DU PATRIMOINE	2'036'703	1'961'423	6'514'899
422	Revenus capit.patrim.financier	110'630	110'580	119'666
423	Revenus imm.patrim.financier	674'819	665'489	572'452
424	Gains comptables s/plac.patr.fin.			4'750'093
427	Revenus imm. patr. administr.	1'251'254	1'185'354	1'072'688
43	**TAXES,EMOLUMENTS,VENTES	1'017'600	992'400	1'138'994
431	Emoluments	53'000	58'000	53'945
434	Taxes de raccordement/utilisation	815'000	792'000	787'303
435	Ventes et prestations de service	121'600	117'900	130'482
436	Remboursements de tiers	6'000	6'500	144'337
437	Amendes	20'000	16'000	20'127
439	Autres recettes	2'000	2'000	2'800
44	**PARTS A DES RECETTES CANTONALES	301'600	221'000	302'115
441	Parts à des recettes cantonales	301'600	221'000	302'115
45	**PART./REMBOURS.COLLEC.PUBL.	1'291'239	2'394'498	1'135'629
451	Partic. & remboursement Canton	120'000	187'366	13'686
452	Partic. & remboursement Communes	1'171'239	2'207'132	1'121'943
46	**AUTRES PRESTATIONS/SUBVENTIONS		27'000	38'652
465	Participations/subventions tiers		27'000	38'652
48	**PREL.S/FONDS & FIN.SPECIAUX			144'100
480	Prél. s/fds réserve & renouvel.			144'100
481	Prél. s/financements spéciaux			

Emprunts/Comptes Bancaires/CCP au 31.12.2020

Banque	No	Nature compte	No compte	Limite crédit	Solde	Intérêt débiteur	Durée	Intérêts s/ la période	Début	Échéance
Suva	40002865	ATF	9221.11	1'000'000.00	-800'000.00	0.200%	5 ans	1'800.00	13.08.2018	11.08.2023
SUVA	40002921	ATF	9221.12	2'000'000.00	-1'800'000.00	0.200%	5 ans	3'800.00	15.10.2018	13.10.2023
Postfinance	PF.001728	ATF	9221.36	4'000'000.00		2.360%	10 ans	17'180.14	15.12.2010	15.12.2020
CIP		ATF		700'000.00	-700'000.00	0.000%		-		
CIP		ATF		500'000.00	-500'000.00	0.000%		-		
Postfinance	PF.004145	ATF	9221.46	2'000'000.00	-	0.350%	5 ans	2'299.31	13.08.2015	13.08.2020
CIP		ATF		950'000.00	-950'000.00	0.000%		-		
Postfinance	PF.004846	ATF	9221.47	700'000.00	-420'000.00	0.350%	10 ans	1'715.00	03.10.2016	02.10.2026
Suva	40002257	ATF	9221.48	700'000.00	-420'000.00	0.230%	6 ans	1'127.00	11.10.2016	11.10.2022
Suva	40002489	ATF	9221.49	700'000.00	-400'000.00	0.300%	7 ans	1'500.00	12.05.2017	12.05.2024
Suva	40002563	ATF	9221.50	1'000'000.00	-700'000.00	0.270%	6 ans	2'160.00	16.08.2017	16.08.2023
Postfinance	PF.005327	ATF	9221.51	2'000'000.00	-1'700'000.00	0.200%	5 ans	3'600.00	01.11.2017	01.11.2022
Suva	40002641	ATF	9221.52	2'000'000.00	-1'700'000.00	0.610%	10 ans	10'980.00	15.11.2017	15.11.2027
Postfinance	PF.005574	ATF	9221.53	1'600'000.00	-1'400'000.00	0.260%	5 ans	3'878.33	15.06.2018	15.06.2023
Postfinance	PF.005737	ATF	9221.13	1'000'000.00	-900'000.00	1.550%	20 ans	14'725.00	06.11.2018	05.11.2038
SUVA	40002932	ATF	9221.14	1'000'000.00	-900'000.00	0.200%	5 ans	1'900.00	06.11.2018	06.11.2023
SUVA	40002933	ATF	9221.15	1'000'000.00	-800'000.00	0.860%	10 ans	7'740.00	13.11.2018	13.11.2028
Total	emprunts				-14'090'000.00			74'404.78		

Patrimoine financier									
Objet	Estimation fiscale	%	Bilan 01.01.2020	Amort. 31.12.2020	Bilan 31.12.2020	Eléments de calcul	%	Charges financières	Imputation
Café du Mt. Blanc	700'000	14.12	360'000	25'000	335'000	360'000	2.0873	1'553.04	3508.3223
Immeuble Le Bourg	546'000	11.01	324'000	27'000	297'000	324'000	1.8786	1'397.73	3531.3223
Complexe poste	3'413'000	68.82	2'004'000	167'000	1'837'000	2'004'000	11.6192	8'645.25	3532.3223
UAPE	1'000'000	20.17	1'000'000	40'000	960'000	1'000'000	5.7980	4'314.00	506.3223
Total	4'959'000	100.00	3'688'000	259'000	3'429'000	3'688'000	21	15'910.02	
Patrimoine administratif									
Objet									
Collège des Pressoirs			3'772'500	251'500	3'521'000	3'772'500	21.8730	16'274.55	504.3223
Collège des Pressoirs - annexes communales			280'500	18'700	261'800	280'500	1.6263	1'210.08	504.3223
Construction déchèterie			1'066'000	41'000	1'025'000	1'066'000	6.1807	4'598.72	450.3223
Zone de sports			6'000'000	200'000	5'800'000	6'000'000	34.7881	25'883.97	170.3223
Cantine			1'000'000	40'000	960'000	1'000'000	5.7980	4'314.00	505.3223
Giratoire du carrefour de la Gracieuse			729'000	27'000	702'000	729'000	4.2267	3'144.90	430.3223
Collecteurs EU/EC Quartier Vaney			228'000	15'200	212'800	228'000	1.3219	983.59	460.3223
Collecteurs EU/EC Borduc/Chérard			78'000	78'000	-	78'000	0.4522	336.49	460.3223
Mise en séparatif ch. de Vaney			166'050	6'150	159'900	166'050	0.9628	716.34	460.3223
Réfection du collecteur de la Ria			239'250	8'250	231'000	239'250	1.3872	1'032.12	460.3223
Trésorerie						-	0.0000	-	220.3223.22
Arrondi						-	0.0000	-	200.3199
Total			17'247'300	944'800	16'302'500	17'247'300	100	74'404.78	

La répartition des intérêts se calcul sur la valeur du bilan au 1er janvier de l'année comptable.

PLAN DES AMORTISSEMENTS

Compte	Objet	Bilan au 31.12.18	Amort. 2019	Bilan au 31.12.19	Amort. 2020	Bilan au 31.12.20
170.3312	Zone de sports "En Faclay"	9'517'032.25	3'517'032.25	6'000'000.00	200'000.00	5'800'000.00
3507.3312	Poste-Parking (amort. obligatoire)	31'000.00	31'000.00	-	-	-
430.3312	Giratoire de la Gracieuse	756'000.00	27'000.00	729'000.00	27'000.00	702'000.00
450.3312	Déchèterie	1'107'000.00	41'000.00	1'066'000.00	41'000.00	1'025'000.00
460.3312	Assainissement - quartier Vaney (01/2004)	243'200.00	15'200.00	228'000.00	15'200.00	212'800.00
460.3312	Mise en séparatif ch. de Vaney (04/2015)	172'368.15	6'318.15	166'050.00	6'150.00	159'900.00
460.3312	Assainissement - Borduc/Chérard	156'000.00	78'000.00	78'000.00	78'000.00	-
460.3312	Réfection collecteur de la Ria	247'564.35	8'314.35	239'250.00	8'250.00	231'000.00
505.3312	Cantine scolaire	1'504'864.90	504'864.90	1'000'000.00	40'000.00	960'000.00
504.3312	Collège Pressoirs (Bâtiment scolaire)	4'024'000.00	251'500.00	3'772'500.00	251'500.00	3'521'000.00
504.3313	Collège Pressoirs (Annexes communales)	299'200.00	18'700.00	280'500.00	18'700.00	261'800.00
	Amortissement patrimoine administratif	18'058'229.65	4'498'929.65	13'559'300.00	685'800.00	12'873'500.00
3508.3303	Pressoirs 4 Mt-Blanc	385'000.00	25'000.00	360'000.00	25'000.00	335'000.00
3531.3303	Immeuble le Bourg - Merloz	351'000.00	27'000.00	324'000.00	27'000.00	297'000.00
3532.3303	Complexe Poste 10	2'171'000.00	167'000.00	2'004'000.00	167'000.00	1'837'000.00
506.3303	UAPE "La Fourmilière"	1'504'864.95	504'864.95	1'000'000.00	40'000.00	960'000.00
	Amortissement financier	4'411'864.95	723'864.95	3'688'000.00	259'000.00	3'429'000.00

Plan intentionnel des investissements pour les années 2020 - 2025

TRAVAUX	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réaménagement du ruisseau de la Maraîchère	-	100'000	-	-	-	-
Refuge	-	-	400'000	-	-	-
Pose de l'éclairage "Pont de la Gracieuse"	100'000	-	-	-	-	-
Réfection du chemin des Vignes	250'000	300'000	-	-	-	-
Mise en séparatif et épuration	-	1'100'000	-	250'000	-	-
Aménagements routiers, giratoires	-	-	1'500'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000
Réfection de la rte des Pressoirs	-	1'000'000	400'000	-	-	-
Maintien, entretien et acquisition du patrimoine	500'000	500'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Renouvellement machines et véhicules	150'000	100'000	-	-	-	100'000
Nouveau bâtiment de voirie	-	-	1'500'000	1'000'000	-	-
Centre aquatique de Morges	1'050'000	-	-	-	-	-
Divers et imprévus	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Total travaux	2'150'000	3'200'000	4'100'000	3'550'000	2'300'000	2'400'000

	Prioritaire
	Autres projets en partenariat
	Intention

17'700'000.00

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
de vous demander de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

après avoir pris connaissance :

- du budget de fonctionnement présenté par la Municipalité
- du plan intentionnel des dépenses d'investissement présenté par la Municipalité
- du rapport de la Commission des Finances

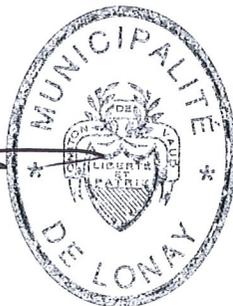
DECIDE

d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune de Lonay pour l'année 2020, tel qu'il est présenté.

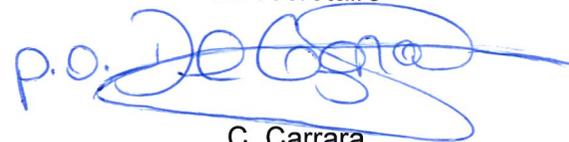
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019

Le syndic


Ph. Guillemin



La secrétaire


C. Carrara

**FACTURE SOCIALE
ET PEREQUATION
DECOMPTE 2018
ACOMPTES 2020**

Aux Municipalités des communes
vaudoises,
Aux boursières et boursiers communaux

Lausanne, le 27 septembre 2019

Facture sociale, péréquation directe et réforme policière - acomptes 2020

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

Les acomptes 2020 ont été validés ce jour par la commission paritaire, commission composée de représentants de l'Etat et des communes, Nous sommes dès lors en mesure de vous transmettre un fichier Excel pour vous permettre de les imprimer. Après l'avoir ouvert, il vous suffit de saisir le nom de votre commune pour connaître les montants qui vous concernent (facture sociale, péréquation directe et réforme policière).

Le détail des calculs est à disposition sur le site Internet de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante :

<https://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/>

Les impôts des personnes morales de la période comptable 2018 ont été adaptés aux nouveaux taux d'imposition suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) dès le 1^{er} janvier 2020. La compensation financière accordée par l'Etat pour atténuer les effets de la RFFA a également été intégrée. Pour l'année 2020, elle a été estimée à CHF 31.8 mios et a été répartie proportionnellement aux rendements des personnes morales (les communes présentant des rendements négatifs ont été exclues de la répartition). Vous trouverez le montant qui vous revient dans le fichier Excel disponible sur notre site internet « onglet A ». Il vous sera versé directement par l'ACI au début de l'année prochaine.

Le montant de la compensation financière ainsi que les rendements des impôts devant servir à la répartition seront revus lors de l'établissement du décompte définitif 2020. Les montants qui vous seront versés par l'ACI début 2020 sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

Les acomptes prennent déjà en considération les modifications législatives proposées par le Conseil d'Etat au Grand Conseil à savoir :

- Augmentation du plafond de l'effort à 48 points pour les années 2020 et 2021 (45 points pour les années 2018 et 2019).
- Exclusion des recettes conjoncturelles lors du calcul du plafond de l'effort.

A toutes fins utiles et pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à l'EMPL/D No 163 dont vous trouverez un exemplaire en annexe.

Bien que ces propositions doivent encore être entérinées par le Grand Conseil, il a été décidé d'en tenir compte lors du calcul des acomptes 2020 déjà. Si le Grand Conseil devait remettre en question ces modifications nous ne manquerons pas de vous informer des incidences pour votre commune.

Facture sociale

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes, tel que présenté dans le projet de budget de l'Etat de Vaud pour l'année 2020, s'élève à CHF 824'863'600.-.

Une communication détaillée sur la répartition par régimes de cette facture vous sera envoyée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Le montant définitif de la facture sociale doit encore faire l'objet d'une approbation par le Grand Conseil en décembre 2019, lors de l'adoption du budget 2020 de l'Etat de Vaud. La gestion de la facturation sera assurée par le DSAS.

Réforme policière

Pour l'année 2020, le montant à la charge des communes s'élève à CHF 68'941'679.-. Il correspond à celui de l'année 2019 de CHF 67'922'837.- majoré de 1.5 % comme le prévoit la convention signée entre le Canton et les associations faitières des communes.

La gestion de la facturation sera assurée par la Police cantonale vaudoise (Polcant).

Les finances communales sont à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Nous vous présentons, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers, nos salutations les meilleures.

La Cheffe de service



Corinne Martin

Annexes

- Détail des acomptes 2020
- Indicateurs techniques

Copies

- Mesdames et Messieurs les Préfets
- Associations faitières (UCV et AdCV)
- Mesdames et Messieurs les membres de la COPAR

Péréquation, Acomptes 2020
Lonay

Population : 2593
Taux : 55

N° OFS : 5638
Point impôt communal : 156801

Péréquation indirecte (facture sociale)

Prélèvements conjoncturels		
Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)	1'180'922	
Frontaliers	64'585	1'245'507
Ecrêtage		
Nombre de points	-	541'533
Répartition solde après prélèvements		
Nombre de points à répartir 15.4		
Montant à charge de la commune		2'415'302
Total de la facture sociale		4'202'342

Péréquation directe

Population	-	681'863
Solidarité		-
Dépenses thématiques		
Transports	- 387'426	
Forêts	-	387'426
Plafonnements		
Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	
Alimentation		3'180'321
Total de la péréquation directe		2'111'031

Réforme policière

Charges pour commune sans police	214'815	
Répartition du solde	207'821	422'636
Total de la réforme policière		422'636

Total péréquation directe, indirecte et police

Total net 6'736'009

Synthèse en CHF

Péréquation, 2018
Lonay

Population : 2593
Taux : 55

N° OFS : 5638
Point impôt communal : 168180
Point impôt écrêté : 163819

Péréquation indirecte (facture sociale)

Prélèvements conjoncturels		
Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)	1'180'922	
Frontaliers	64'585	1'245'507
Ecrêtage		
Nombre de points écrêtés	3.36	479'718
Répartition solde après prélèvements		
Nombre de points écrêtés à répartir 14.63		
Montant à charge de la commune		2'396'845
Total de la facture sociale		4'122'069

Péréquation directe

Population	-	656'888
Solidarité		-
Dépenses thématiques		
Transports	- 317'955	
Forêts	-	317'955
Plafonnements		
Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	
Alimentation		3'109'500
Total de la péréquation directe		2'134'657

Réforme policière

Charges pour commune sans police	222'274	
Répartition du solde	203'702	425'976
Total de la réforme policière		425'976

Total péréquation directe, indirecte et police

Total net 6'682'702

Synthèse en CHF

	Totaux	Facture sociale	Péréquation directe	Réforme policière
Acomptes*	6'092'376	3'840'484	1'838'237	413'654
Décomptes	6'682'702	4'122'069	2'134'657	425'976
Soldés	590'326	281'585	296'419	12'321

(+ à payer / - à recevoir)

*montants selon le fichier des acomptes initiaux adoptés par la COPAR. Ne tient pas compte des arrangements survenus en cours d'année. Les factures, respectivement les remboursements, seront gérés par les services directement concernés à savoir :

- pour la facture sociale, par le département de la santé et de l'action sociale ;
- pour la péréquation directe, par le service des communes et du logement ;
- pour la réforme policière, par la police cantonale.



Comment devra être la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) ?

Elle devra être plus simple et plus transparente

Une péréquation ne doit pas être complexe au point de ne pas pouvoir être comprise par l'ensemble des parties prenantes. Pour plus de transparence, chaque instrument de la nouvelle péréquation devra se focaliser sur une seule forme de disparité entre les communes, cela dans le respect de la logique « un but, un instrument ». Il faudra notamment éviter de faire une double péréquation des ressources à la fois à travers le fonds de péréquation intercommunal et à travers les factures cantonales. Les communes devront enfin pouvoir saisir les raisons des transferts qui les concernent, et pas seulement leur montant total.

Elle devra traiter équitablement toutes les communes

Une péréquation équitable doit donner suffisamment de ressources aux communes financièrement défavorisées ou avec beaucoup de besoins tout en demandant un effort supportable aux autres communes. La nouvelle péréquation devra donc mesurer correctement les ressources disponibles et les besoins de dépense des communes. Celles avec des ressources supérieures à la moyenne devront faire un effort en faveur de celles avec moins de ressources. De même, celles avec des besoins inférieurs à la moyenne devront faire un effort en faveur des celles qui, indépendamment de leur volonté, ont des besoins supérieurs à la moyenne. Toutefois, la situation des communes contributrices ne devra jamais devenir moins bonne que celle des communes bénéficiaires à cause de la péréquation.

Elle devra garantir une certaine stabilité dans le temps...

La stabilité institutionnelle est importante pour l'Etat et les communes. La nouvelle péréquation ne devra pas être constamment révisée suite à l'émergence d'effets pervers inattendus. En particulier, elle devra garantir plusieurs années de fonctionnement sans que des révisions législatives soient rendues nécessaires. Il faudra donc veiller à ce que la stabilité de la nouvelle péréquation soit testée à l'aide de simulations.

...tout en étant facile à maîtriser, si nécessaire

Il n'existe pas un niveau de solidarité idéal entre les communes, car celui-ci est le reflet de considérations politiques. Par conséquent, même la péréquation la mieux conçue finira un jour ou l'autre par devoir être révisée. Il faudra donc éviter que la qualité instrumentale de la nouvelle péréquation ne permette pas de changer l'un de ses paramètres sans risquer de générer des effets autres que ceux souhaités.

Elle ne devra être ni manipulable, ni source de mauvaises incitations

Les communes ne devront pas être en mesure d'influencer l'ampleur des transferts en leur faveur en changeant leur comportement, surtout quand ces changements de comportement peuvent les conduire à utiliser les deniers publics de manière moins efficace. Pour empêcher cela, il faudra notamment éviter de subventionner directement les dépenses des communes ou d'imposer une solidarité entre les communes pour des services dont l'offre et les coûts dépendent des choix autonomes de chacune d'entre elles. De plus, la nouvelle péréquation devra être compatible avec les autres politiques cantonales concernant les communes, comme la politique des fusions, celle scolaire et celle en matière d'infrastructures.

Principes techniques pour la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Les pages qui suivent exposent des principes techniques qui devraient être pris en considération lors de la conception de la nouvelle péréquation intercommunale, cela afin d'atteindre les buts généraux de la réforme présentés dans la page précédente. Dans l'idéal, la nouvelle péréquation devrait :

1a. ...séparer clairement péréquation des ressources et péréquation des besoins

La péréquation financière vise deux objectifs : réduire les inégalités entre les communes dues à des disparités de ressources disponibles¹ tout en réduisant les inégalités dues à des disparités de besoins de dépense. Pour des raisons de transparence et de facilité de pilotage, ces deux objectifs devraient être poursuivis séparément avec une péréquation des ressources et une péréquation des besoins.

- Le but est d'avoir deux curseurs indépendants sur lesquels agir pour calibrer la solidarité intercommunale.²
- Le système actuel mélange péréquation des ressources et péréquation des besoins. Ce mélange rend difficile d'attribuer un but précis à chaque instrument. En particulier, si on modifie les montants consacrés aux besoins (couche « population » et dépenses thématiques) on modifie aussi l'effort de solidarité demandé aux communes riches à cause du financement de ces couches péréquatives en points d'impôt.

Réflexions supplémentaires

- ❖ *Pour éviter ce mélange il ne faudrait pas utiliser des indices de ressources, comme le point d'impôt, dans la péréquation des besoins. Cela concerne à la fois son financement et la répartition de ses montants.*

1b. ...éviter de mêler péréquation des ressources et répartition des factures cantonales

Pour respecter le premier principe, aucun critère de ressources ne devrait être utilisé pour répartir entre les communes des factures cantonales. Un tel désenchevêtrement permet au système de gagner en transparence et en facilite le pilotage. Il empêche aussi l'apparition de certaines situations inéquitables.

- La facture sociale et la facture policière sont réparties entre les communes en fonction de la valeur de leur point d'impôt péréquatif. Par conséquent, ces factures, dont le but est de mutualiser entre les communes le coût de certaines politiques publiques, finissent par avoir aussi des effets de péréquation de ressources.
- Faire de la péréquation des ressources via les factures cantonales ne facilite pas la compréhension du système par les boursiers et les élus locaux. De plus, le débat sur les motions Rapaz et Lohri a montré que la dimension péréquative de la facture sociale est de nature à compliquer la prise de décision sur son futur.
- Faire de la péréquation des ressources via les factures cantonales ne permet pas de maîtriser l'intensité de la solidarité entre les communes, car celle-ci augmente automatiquement avec la croissance de ces factures.
- Le manque de coordination entre le fonds de péréquation intercommunal et les factures cantonales peut aussi générer des effets pervers inattendus. Les cas de rigueur traités récemment en sont une conséquence.
- Certains cantons (Berne et Fribourg) sont même allés jusqu'à interdire explicitement dans leur loi sur la péréquation toute utilisation de critères de ressources dans les factures et subventions cantonales.

Réflexions supplémentaires

- ❖ *Le futur de la facture sociale et de l'AVASAD devrait être tranché avant l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation. Si ces contributions communales sont conservées, elles devraient être par tête d'habitant pour éviter les effets de ressources. La péréquation des ressources devrait bien entendu être ajustée pour donner à chaque commune les ressources nécessaires pour payer son dû. Il serait plus facile de réformer l'ensemble des factures cantonales en même temps que la péréquation (possibilité d'accord global).*
- ❖ *Ce contexte, un examen devrait être fait afin de viser un désenchevêtrement des tâches entre canton et communes, avec reprise par ces dernières de tâches assumées et/ou financées actuellement par le Canton.*

¹ Un résumé des principaux termes techniques (soulignés lors de la première mention) est disponible à la fin du document.

² C'est le même bon sens pour lequel, dans tout appartement, il y a deux curseurs différents pour le chauffage et la lumière.

2. ...conserver son caractère horizontal et introduire une symétrie des transferts

Le principe d'un financement horizontal (des communes aux communes) devrait être conservé, car il contribue à freiner la tendance à une expansion permanente des montants consacrés à la péréquation.

Pour une plus grande équité, le système de péréquation devrait aussi viser à garantir une symétrie des transferts en mettant proportionnellement plus à contribution les communes avec le plus de ressources (dans la péréquation des ressources) ou le moins de besoins (dans la péréquation des besoins).

- La symétrie des transferts permet de réduire non seulement les inégalités entre les communes mieux loties que la moyenne et les autres communes, mais les inégalités, parfois importantes, entre les communes très bien loties et les communes qui sont seulement marginalement mieux loties que la moyenne.
- Le système actuel est horizontal. Toutefois, il n'est pas assez symétrique car il est financé en points d'impôt. Du coup, la couche « population » et les dépenses thématiques sont surtout financées par les communes avec une valeur du point d'impôt supérieur à la moyenne plutôt que par celles avec le moins de besoins.

Réflexions supplémentaires

❖ La plupart des cantons prévoient néanmoins une participation de l'Etat dans leur système de péréquation. En effet, bien qu'un financement horizontal soit toujours à privilégier du point de vue des incitations générées et de l'équité, un financement vertical peut s'imposer pour des raisons politiques :

1. Si le canton veut garantir un minimum de ressources à chaque commune après péréquation et celui-ci n'est pas atteignable via la péréquation des ressources par manque de ressources communales.
2. Si le canton préfère rémunérer les fonctions d'importance cantonale des villes à travers la péréquation plutôt qu'avec des subventions. Même discours pour les politiques d'aide au développement régional.
3. Plus généralement, si une péréquation horizontale n'est pas faisable politiquement.

3. ...s'adapter automatiquement à l'évolution des disparités entre les communes

Pour plus d'équité, les montants redistribués par la péréquation des ressources devraient augmenter quand les disparités de ressources grandissent et diminuer quand elles se réduisent. Les montants redistribués par la péréquation des besoins devraient faire de même vis-à-vis des disparités de besoins.

- Si les montants redistribués sont fixes (p.ex. ancrés dans une loi), la solidarité entre les communes peut devenir excessive ou insuffisante au gré de l'évolution de l'ampleur des disparités entre elles.
- Des montants fixes créent aussi une responsabilité collective. Cela fait qu'une commune, d'une année à l'autre, puisse payer plus (ou recevoir moins) malgré des ressources ou des besoins relatifs inchangés. Une responsabilité collective est indésirable, car elle est une source d'incertitudes pour les communes.
- Des formules tenant compte de l'ampleur des disparités devraient déterminer les montants à redistribuer.
- Les montants redistribués par le fonds de péréquation sont actuellement déterminés par des formules tenant compte de l'ampleur des disparités, même si le mélange de logiques péréquatives différentes en limite la pertinence. Par contre, l'ampleur des effets redistributifs des factures cantonales sont actuellement déterminés par leurs montants, ce qui est problématique. Ce problème serait néanmoins automatiquement résolu en cas de séparation claire entre péréquation des ressources et factures cantonales (voir point 1b).

Réflexions supplémentaires

❖ Plusieurs cantons automatisent l'évolution des montants redistribués en prélevant, aux communes avec des ressources supérieures (ou des besoins inférieurs) à la moyenne, une proportion fixe de l'écart constaté.

4. ...se baser sur un indice de ressources plus représentatif de la réalité

La péréquation des ressources nécessite un indice de ressources qui tienne compte correctement de toutes les ressources à disposition des communes. Autrement, on risque de sur- ou sous-estimer les ressources disponibles de quelques communes, cela avec des conséquences négatives pour l'équité du système.

- Le point d'impôt péréquatif est un mauvais indice des ressources fiscales communales car il divise tous les rendements d'impôt par le taux communal. En effet, tous les impôts ne sont pas levés sur la base de ce taux. C'est notamment le cas de l'impôt foncier qui s'appuie sur un taux à part. Le rendement de ces impôts « hors taux » est surévalué dans les communes avec un taux d'imposition bas et sous-évalué dans les autres.
- Le point d'impôt péréquatif présume que le rendement de tous les impôts augmente de manière linéaire avec l'augmentation du taux d'imposition. Il surestime donc la contribution fiscale des contribuables qui bénéficient du bouclier fiscal, car leur facture fiscale (canton plus commune) est plafonnée.

Réflexions supplémentaires

- ❖ Ces problèmes seraient résolus en adoptant, comme les autres cantons, l'approche dite du système d'impôt représentatif (SIR). Cette approche estime les ressources des communes en additionnant le rendement fiscal par habitant théorique que chaque impôt communal produirait s'il était prélevé au taux moyen cantonal.
- ❖ L'actuel point d'impôt péréquatif tient compte exclusivement des ressources fiscales des communes. Il serait judicieux d'évaluer s'il ne serait pas opportun de prendre aussi en compte d'autres sources de recettes.

5. ...avoir un volet « besoins » bien délimité, objectif et faisant preuve de retenue

Il est important de bien délimiter l'objet de la péréquation des besoins et les règles qui doivent en déterminer le fonctionnement, cela afin d'éviter l'apparition de trop de compensations ad hoc.

- La péréquation des besoins fait l'objet de demandes fréquentes et très variées de la part des communes. Chaque commune pense en effet qu'elle mérite une compensation spécifique car dans l'accomplissement de certaines tâches elle supporte, pour des multiples raisons, plus de dépenses que les autres communes.

Réflexions supplémentaires

- ❖ Il faut déterminer quelles sont les différences de besoins de dépense qui méritent une compensation. La tendance est à considérer seulement les différences dont les causes sont des inégalités de situation et pas de gestion. Cela engendre l'exclusion des besoins en lien avec des tâches que les communes assument spontanément, c'est-à-dire sans y être légalement obligées par la Constitution ou par une loi cantonale.
- ❖ Il faut exclure les besoins qui font déjà l'objet d'une compensation. Par exemple, il ne faut pas compenser les besoins sociaux s'il existe déjà une facture cantonale qui mutualise les coûts engendrés par ces besoins.

Une fois définies les différences de besoins de dépense qui méritent une compensation via la péréquation, il faudrait quantifier ces différences et identifier objectivement les facteurs qui les causent.

- Ce sont des indicateurs de ces facteurs qui devraient être utilisés dans la péréquation des besoins. Il faudrait mesurer des sources de besoins (p.ex. le nombre d'enfants à scolariser) et pas les ressources employées pour assouvir ces besoins (p.ex. le nombre d'enseignants engagés) ou les dépenses réelles. Dans le cas contraire, on risque de compenser les différences de gestion plutôt que les différences de besoins.
- L'actuelle couche population définit un facteur de compensation – la population – sans pour autant expliciter la nature des différences de besoins de dépense censées être influencées par ce facteur. En l'absence d'un lien de causalité explicite, on ne peut pas statuer objectivement sur la pertinence de cette compensation.
- Les dépenses thématiques actuelles ne respectent pas ce principe car la compensation est effectuée en fonction des dépenses effectives. Les communes sont ainsi incitées à dépenser plus que le nécessaire pour les tâches compensées et à utiliser des opérations comptables pour augmenter ces dépenses.

- La littérature spécialisée et la pratique des autres cantons offrent des exemples de démarches objectives pour déterminer les facteurs à compenser et l'ampleur de ces compensations. Le groupe de travail technique devra analyser ces démarches et en mettre en évidence les avantages et désavantages.

Réflexions supplémentaires

- ❖ *Les considérations politiques tendent à avoir beaucoup d'influence sur la conception des péréquations des besoins. Il faudrait donc faire preuve de retenue en limitant à la fois le nombre de compensations différentes et les montants qui leurs sont consacrés, cela afin de ne pas surcorriger les disparités entre les communes.*
- ❖ *La tendance est à se focaliser seulement sur les sources majeures de différences de besoins de dépense.*
- ❖ *Dans un contexte de forte autonomie communale, il est difficile de concevoir une péréquation des besoins suffisamment objective, car les communes n'accomplissent que rarement leurs tâches d'une manière standardisée. Le contexte vaudois étant ainsi, il paraît souhaitable de donner plus de poids à la péréquation des ressources (afin de fournir à toutes les communes des ressources similaires) qu'à celle des besoins.*

6. ...contribuer, si jugé nécessaire, à la compensation des effets de débordement

Dans le cadre de la réforme de la péréquation intercommunale, il faudrait trouver des solutions adéquates et transparentes pour compenser une partie des dépenses encourues par les centres pour offrir des prestations dont le cercle des bénéficiaires s'étend aux résidents des autres communes.

- Plusieurs cantons prévoient une compensation des dépenses engendrées par l'offre de ce type de prestations. Même s'il ne s'agit pas de la solution la plus précise et adéquate pour résoudre ce problème d'allocation, une prise en compte péréquative a le mérite d'être une solution simple à appliquer.
- Il faut néanmoins remarquer que la compensation des effets de débordement positifs est un sujet de politique incitative, pas de solidarité. Les prestations qui génèrent ces effets positifs, dont l'importance n'est pas en discussion ici, devraient idéalement être financés via des accords régionaux et/ou des subventions incitatives cantonales (voir p.ex. art. 5 de la LVCA pour la culture). Si un service est vraiment d'importance cantonale, il faudrait même considérer sa cantonalisation. Dans ce dernier cas, la neutralité financière pour l'Etat doit être garantie, par exemple par un désenchevêtrement des tâches.
- Les diverses alternatives devraient être approfondies lors des travaux techniques. Toutefois, la manière de compenser les effets de débordement positifs fera inévitablement l'objet d'une décision politique.

Réflexions supplémentaires

- ❖ *Si une compensation péréquative des effets de débordement est choisie, il faudrait se rappeler qu'elle ne suit pas la même logique de solidarité que la péréquation des besoins. Il faudrait donc un mécanisme spécifique financé avant tout par les communes dont les habitants bénéficient le plus des services des centres.*

Principaux termes techniques utilisés	
Point d'impôt péréquatif	Indicateur standardisé de la capacité fiscale d'une commune. Le point d'impôt (par habitant) d'une commune correspond au rendement d'un panier de ses impôts (dont le contenu est défini par la LPIC) divisé par son taux d'imposition et sa population.
Ressources disponibles	Recettes qui seraient à disposition d'une commune si elle levait tous ses impôts au taux moyen de l'ensemble des communes, plus ses autres sources de revenu.
Besoins de dépense	Ressources financières nécessaires à une commune pour accomplir une tâche.
Péréquation des ressources	Instrument générant des transferts allant des communes avec une capacité fiscale supérieure à la moyenne aux communes avec une capacité inférieure à la moyenne.
Péréquation des besoins	Instrument générant des transferts allant des communes avec des besoins de dépense inférieurs à la moyenne aux communes avec des besoins supérieurs.
Couche « population »	Couche financée en points d'impôt qui redistribue des montants entre les communes en fonction de leur population. L'idée est de compenser les communes pour des besoins et surcoûts supposés dépendre de la taille de leur population.
Dépenses thématiques	Couche financée en points d'impôt qui verse des montants aux communes avec des dépenses de transports et de sylviculture jugées excessives. Les dépenses dépassant un plafond donné sont prises en charge à hauteur de 75% du dépassement.
Couche « solidarité »	Couche financée en points d'impôt qui verse des montants aux communes avec une valeur du point d'impôt par habitant inférieur à la moyenne. Pour chaque commune, ce montant est le 27% de l'écart entre leur valeur par habitant et la moyenne.
Péréquation verticale	Mécanisme générant des transferts du canton aux communes avec des ressources inférieures à la moyenne ou des besoins supérieurs à la moyenne. Il peut être direct (avec des montants versés par le canton aux communes) ou indirect (avec des montants supplémentaires versés aux communes via les subventions cantonales).
Péréquation horizontale	Mécanisme générant des transferts allant des communes avec des ressources supérieures à la moyenne (ou des besoins inférieurs à la moyenne) aux autres. Il peut être direct (avec des montants transférés entre les communes) ou indirect (avec des factures cantonales réparties en proportions différentes entre les communes).

ARASMAC
RESEAU AJEMA
PREVISIONS 2020



DETERMINATION DES ACOMPTES 2020

Répartition provisionnelle des coûts pour les communes

Tableau comparatif des heures d'accueil : Année 2020, septembre 2018 et septembre 2019

Réseau d'accueil de Jour des Enfants Morges Aubonne

Commune	Accueil familial pré et para			Accueil collectif préscolaire			Accueil collectif parascolaire			Habitants 31.12.2018	Comptes 2018	Acomptes 2019	[CHF]	[CHF]	Acomptes arrondis 2020
	[h] total 2020	[h] 01-09.2018	[h] 01-09.2019	[h] total 2020	[h] 01-09.2018	[h] 01-09.2019	[h] total 2020	[h] 01-09.2018	[h] 01-09.2019				communes population	communes prestations	
Aclens	2 068	2 227	1 551	10 400	11 033	7 800	16 257	11 654	12 192	535	153 205	172 476	11 358	136 734	148 090
Allaman	1 920	2 254	1 440	3 600	4 365	2 700	8 228	5 688	6 171	434	79 933	87 180	9 213	64 775	73 990
Apples	24 107	18 018	18 080	24 958	12 756	18 719	4 918	3 528	3 689	1 469	241 864	239 229	31 185	250 274	281 460
Aubonne	35 064	27 219	26 298	49 865	38 572	37 399	66 036	50 295	49 527	3 242	730 561	797 067	68 824	708 126	776 950
Ballens	3 231	3 045	2 423	5 992	2 637	4 494	144	0	108	536	50 930	46 069	11 379	44 164	55 540
Berolle	2 700	2 728	2 025	0	0	0	48	72	36	307	20 042	21 692	6 517	11 884	18 400
Bière	18 335	16 840	13 752	9 523	7 912	7 142	2 493	2 676	1 870	1 595	180 913	196 800	33 860	137 848	171 710
Bougy-Villars	0	331	0	1 499	0	1 124	5 057	3 800	3 793	490	31 319	35 511	10 402	31 200	41 600
Bremblens	1 766	1 814	1 324	7 227	6 015	5 420	11 075	10 601	8 307	548	108 901	128 875	11 633	95 399	107 030
Buchillon	376	929	282	4 484	2 622	3 363	10 244	4 530	7 683	650	62 332	64 783	13 799	71 958	85 760
Bussy-Chardonney	144	76	108	7 074	2 829	5 305	2 353	2 221	1 764	376	41 134	41 638	7 982	46 567	54 550
Chigny	2 757	1 014	2 068	9 874	7 976	7 406	1 272	670	954	358	71 892	72 238	7 600	66 570	74 170
Clarmont	1 191	1 443	893	10 132	3 195	7 599	0	209	0	190	39 572	35 362	4 034	55 090	59 120
Denges	7 479	5 788	5 609	15 635	15 208	11 726	35 664	23 764	26 748	1 610	291 359	318 440	34 179	277 283	311 460
Echandens	14 280	9 180	10 710	17 375	21 933	13 031	50 337	34 363	37 753	2 789	422 048	473 418	59 208	384 312	443 520
Echichens	24 518	14 616	18 389	77 464	45 244	58 098	39 962	26 752	29 972	3 050	611 709	617 062	64 748	675 883	740 630
Etoy	20 149	16 841	15 112	31 024	22 727	23 268	65 734	49 550	49 301	2 905	565 016	618 013	61 670	549 435	611 110
Féchy	0	0	0	14 424	12 536	10 818	19 173	13 229	14 380	860	168 588	187 873	18 257	161 379	179 640
Gimel	30 453	18 540	22 839	22 218	15 449	16 664	43 237	27 489	32 428	2 186	387 302	421 343	46 407	444 586	490 990
Gollion	7 369	4 208	5 526	16 950	12 972	12 713	4 347	1 783	3 261	939	143 244	143 522	19 934	135 840	155 770
Lavigny	13 611	13 256	10 208	24 913	18 863	18 685	24 987	17 080	18 741	999	304 732	330 499	21 208	299 227	320 440
Lonay	14 162	10 436	10 622	35 196	20 702	26 397	51 926	32 811	38 944	2 593	420 585	456 539	55 047	479 133	534 180
Lully	4 132	3 822	3 099	24 784	9 192	18 588	16 915	12 627	12 687	790	175 407	179 692	16 771	219 661	236 430
Mollens	2 218	1 235	1 663	5 281	2 842	3 961	1 477	0	1 108	283	37 228	32 840	6 008	42 563	48 570
Montherod	2 808	1 136	2 106	17 152	11 544	12 864	18 722	12 671	14 042	536	161 884	176 132	11 379	184 828	196 210
Morges	154 305	122 104	115 728	250 608	189 380	187 956	184 637	135 441	138 478	15 725	2 925 767	3 155 606	333 826	2 770 962	3 104 790
Préverenges	31 661	23 844	23 746	88 497	73 150	66 373	138 855	102 018	104 141	5 298	1 242 575	1 381 748	112 471	1 226 732	1 339 200
Reverolle	9 493	3 854	7 120	15 154	11 414	11 366	2 312	261	1 734	399	114 047	110 048	8 470	126 575	135 050
Romanel-sur-Morges	493	661	369	2 736	3 191	2 052	2 734	2 772	2 051	458	46 289	52 841	9 723	28 488	38 210
Saubraz	2 688	5 182	2 016	3 360	2 895	2 520	9 662	7 956	7 246	418	92 618	106 547	8 874	73 659	82 530
St-Livres	10 457	5 035	7 843	20 450	9 730	15 338	14 018	13 142	10 514	690	181 806	190 884	14 648	211 963	226 610
St-Oyens	3 566	4 273	2 674	10 090	6 913	7 568	9 672	1 557	7 254	448	92 234	88 745	9 511	110 674	120 180
St-Prex	54 253	37 047	40 690	105 249	89 699	78 937	103 716	73 507	77 787	5 684	1 274 923	1 400 896	120 666	1 241 410	1 362 080
Tolochenaz	14 883	11 593	11 162	34 079	25 901	25 559	40 797	26 762	30 598	1 933	419 514	448 712	41 036	424 344	465 380
Vaux-sur-Morges	3 564	1 649	2 673	538	630	404	603	1 291	452	184	21 075	25 570	3 906	20 881	24 790
Vufflens-le-Château	4 509	2 333	3 382	15 076	11 623	11 307	1 452	2 085	1 089	886	122 262	125 056	18 809	100 625	119 430
Vullierens	5 279	4 390	3 959	12 134	9 917	9 101	5 118	3 261	3 838	507	114 057	123 607	10 763	106 706	117 470
Total	529 987	398 962	397 490	1 005 016	743 566	753 762	1 014 181	718 115	760 636	62 900	12 148 868	13 104 553	1 335 304	12 017 737	13 353 040

BASSIN 4
MORGES - COSSONAY
PREVISIONS 2020

Loi sur la mobilité et les transports publics

**Contribution financière pour les lignes de trafic régional et assimilées
Information budgétaire aux communes pour l'exercice 2020**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous informons que la répartition provisoire du montant de la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional et assimilées, ainsi que la participation financière à charge des communes y relative ont été établies pour l'exercice 2020 selon l'état actuel de notre planification, conformément aux articles 14 à 16 de la loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP ; BLV 740.21). L'évolution est la suivante pour les bassins de transport :

en mio de CHF	Information budgétaire	1 Nord vaudois - Val de Joux	2 Broye	3 Nyon - Rolle - Aubonne	4 Morges - Cossigny	5 Lausanne - Echallens - Oron	6 Riviera - Pays d'Enhaut	7 Chablais	Total
Part communes, net	2020	9.98	4.03	6.80	7.17	25.59	10.65	5.20	69.43
Part communes, net	2019	9.11	3.39	6.64	6.03	26.76	9.00	4.85	65.80

À cet effet, vous avez reçu le 16 juillet 2019, par courrier électronique, les documents suivants en vue de la préparation de votre planification budgétaire 2020 :

- détail des indemnités à charge de chaque bassin, par ligne de transport ;
- répartition entre communes de la participation à charge de chaque bassin.

Les éventuelles fusions de communes prévues pour l'année 2020 n'ont pas été prises en considération et le seront lors de la répartition définitive en vue de la facturation.

Toutes ces informations seront bientôt disponibles sur le site de l'administration cantonale, à l'adresse suivante : <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/courrier-circulaire/>

Nous vous énumérons ci-après les faits marquants qui devraient affecter l'année 2020.

Infrastructure ferroviaire

La principale hausse est due à la participation du Canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), laquelle augmente par rapport à 2019 de CHF 2,0 mio environ. Cette augmentation provient du renchérissement des indices structurels planifié en 2020 qui alimentent le FIF et des effets de répartition dus au développement du trafic régional en 2018, plus important dans le canton de Vaud que la moyenne suisse.

Trafic régional de voyageurs (TRV)

Selon les directives de l'Office fédéral des transports (OFT), l'offre de transport commandée conjointement par la Confédération et les cantons est fixée pour une période biennale (période actuelle : 2020/2021). Les principaux développements d'offre planifiés pour l'année 2020 sont les suivants :

- Bassin n° 3 : prolongement de la cadence 15' du Léman EXPRESS toute la journée jusqu'à Annemasse (CFF) ;
- Bassin n° 3 : renforcement de la ligne 814 Gex – Coppet et mise en place de la nouvelle ligne 818 Gex – Nyon (GLCT) ;
- Bassin n° 4 : restructuration du réseau de bus des MBC ;
- Bassin n° 5 essentiellement : prolongement de la cadence 15' de Cheseaux à Echallens et adaptation du réseau de bus en conséquence, sur une année pleine (LEB) ;
- Bassin n° 5 : mise à la cadence 60' de la ligne 60 Lausanne – Froideville en soirée ;
- Bassin n° 6 : mise à la cadence 15' des trains entre Vevey et Blonay (MVR) aux heures de pointe de la semaine, sur une année pleine, ainsi que prolongation de la cadence 30' les dimanches ;
- Bassin n° 7 : aménagement de l'offre de bus pour la desserte de l'Hôpital Riviera-Chablais avec une cadence 30' toute la journée (TPC) ;
- Bassins n° 1, 4, 5, 6 et 7 : divers renforts sur le RER Vaud (CFF), notamment entre Vallorbe et Villeneuve (S2), ainsi qu'entre Vevey et Puidoux-Chexbres (S7) ;
- Tous les bassins : renforcement des prestations en soirée et le week-end.

D'autres mesures d'aménagement et d'investissements ont été intégrées dans notre planification, mais elles ne sont pas encore complètement confirmées.

Selon les informations officielles dont nous disposons à ce jour, il demeure des incertitudes sur les moyens à disposition de la Confédération en faveur du TRV pour les années 2020 et suivantes. Par rapport à notre information budgétaire pour l'année 2019, la Confédération a néanmoins augmenté sa quote-part, ce qui réduit les indemnités à charge du Canton. D'autre part, notre planification tient compte des premières offres des entreprises de transport, sujettes à clarification et adaptations.



Direction générale de la mobilité et des routes DGMR
Management des transports

Loi sur la mobilité et les transports publics

Contribution financière pour les lignes de trafic régional et assimilées
Information budgétaire aux communes pour l'exercice 2020

Charges financières

Les charges financières comprennent l'état des prêts en faveur des entreprises de transport, planifié au 31 décembre 2019. Elles évolueront en fonction des différents objets décrétés par le Grand Conseil, des versements effectifs et du taux moyen d'intérêt de la dette de l'État au 31 décembre 2019.

Réserves d'usage

Nous profitons de l'occasion pour préciser que les offres de prestations et les horaires des entreprises de transport public ne sont, à cette date, pas encore arrêtés pour 2020 au moment de la présente communication. Il en va de même pour l'enveloppe définitive de la Confédération attribuée au canton de Vaud pour les lignes TRV reconnues, ainsi que pour le projet de budget à soumettre au Grand Conseil. En ce sens, notre information budgétaire demeure bel et bien une information, et n'est donc pas une décision pouvant faire l'objet d'un recours.

Enfin, la répartition définitive entre les communes du montant final à charge d'un bassin de transport est effectuée en tenant compte de la population résidante permanente de chaque commune au 31 décembre de l'année qui précède la facturation et de son coefficient de qualité de desserte définitif pour l'année de facturation. À cet égard, certains coefficients ont été adaptés par anticipation dans le cadre de notre information budgétaire. Si ces modifications devaient être confirmées, les communes concernées recevront de notre part une lettre circonstanciée leur en expliquant les raisons.

Le cas échéant, le soussigné à droite se tient à votre disposition pour tout complément spécifique à votre commune.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments distingués.


Jean-Charles Legmaz
Chef de division


Gérald Persiali
Responsable gestion financière
et controlling

Copies :

- Mesdames et Messieurs les Préfets de district
- Service des communes et du logement (courriel)
- Union des communes vaudoises et Association des communes vaudoises (courriel)
- DGMR : pyg, jlz, jlz, mbd (courriel)



Département des infrastructures et des ressources humaines
Direction générale de la mobilité et des routes DGMR – Management des transports MT
www.vd.ch/dgmr – info.dgmr@vd.ch – T +41 21 316 73 73

